Ville de SAVERNE

PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 14 avril 2014

L'an Deux Mille Quatorze, le lundi 14 avril, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Saverne, légalement convoqués le 4 avril, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire de la Ville de Saverne.

CONSEILLERS ELUS EN FONCTION	**33**

Etaient présents sous la présidence de :

Monsieur Stéphane LEYENBERGER, Maire

Les Adjoints :

M. BURCKEL, M. JAN, Mme ESTEVES, M. SCHAEFFER, Mme KREMER, M. DUPIN, Mme BATZENSCHLAGER et M. BUFFA.

Les Conseillers Municipaux :

Mme MORTZ, Mme RITTER, Mme DUMOULIN, M. OURY, M. ZUBER, Mme SCHAFFLER-KLEIN, M. ORTSCHEIT, M. KLEIN, Mme OBERLE, Mme JUNG, Mme NEU-FABER, M. KILHOFFER, Mme PUEYO, M. KREMER, Mme EL OLMI, M. CELIK, M. BOHN, Mme BATAILLE, Mme DIETRICH, M. JOHNSON, M. LOUCHE et Mme PENSALFINI-RAMSPACHER.

PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE	**31**

Le quorum est atteint avec 31 présents au moment de l'ouverture de la séance.
Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR A L'OUVERTURE	**2**

Mme STEFANIUK, donnant procuration à Mme KREMER
M. HAEMMERLIN, donnant procuration à M. JOHNSON

Assistaient en outre à la séance :
M. HELMSTETTER, directeur général des services
Mme ILIC, directrice générale adjointe
Mme ROLLAND, directrice générale adjointe
M. ARBOGAST, directeur général adjoint
Mme IRLINGER, responsable de la communication
Mme ESCORIZA, secrétariat général

****

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation du secrétaire de séance.

FINANCES ET MARCHES PUBLICS

2. Comptes de gestion 2013.
3. Comptes administratifs 2013.
4. Affectation des résultats d'exécution budgétaire 2013.
5. Rapport sur l'état de la dette au 31 décembre 2013.
6. Débat d'Orientation Budgétaire 2014.
7. Indemnité de Conseil au comptable de la collectivité.
8. Communication de la liste des marchés publics passés en 2013.

DIVERS

9. Questions orales.

M. LEYENBERGER accueille les personnes présentes.
Après avoir fait lecture des procurations reçues il demande si des questions d'actualité doivent être inscrite à l'ordre du jour.

M. JOHNSON souhaite faire inscrire deux questions, l'une en son nom et la seconde au nom de M. HAEMMERLIN dont il a eu procuration.

M. LEYENBERGER informe les conseillers que l'adoption des procès-verbaux des séances précédentes sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne Mme Carine OBERLE en qualité de secrétaire de séance.

FINANCES ET MARCHES PUBLICS

2. Adoption des comptes de gestion 2013 de la ville de Saverne

M. LEYENBERGER informe l'assemblée que la Commission des finances s'est réunie le 10 avril et que M. LOUCHE en a été élu président. Il le remercie d'avoir accepté cette tâche.

M. JAN présente ce point.

Il explique que le Compte de Gestion est le compte présenté par le Trésorier et que ce compte est en tout point identique à celui présenté par le Maire sous le nom de Compte Administratif.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 4 avril 2014,

Vu l'avis préalable de la commission des finances du 10 avril 2014,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 du budget susvisé, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que le résultat du compte administratif de la Ville de Saverne et ne laisse apparaître aucune différence avec le compte de gestion,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2013 au 31 décembre 2013,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

d'approuver le compte de gestion du budget principal de la Ville de Saverne dressé pour l'exercice 2013 par le Comptable de la Collectivité et de constater qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Adoption du Compte administratif 2013.

M. JAN présente ce point.
Il explique que le Compte Administratif retrace le résultat comptable de l'année passée.
Il va passer en revue les points saillants de ce Compte Administratif qui se décompose en deux parties : le Fonctionnement et l'Investissement.

Il commente les divers documents de la note de présentation.

Une version allégée du compte administratif est joint en annexe de la présente. La version officielle conforme à la nomenclature officielle est disponible et consultable sur simple demande au service des Finances.

A – Présentation et adoption du Compte Administratif 2013 de la ville de Saverne

Pour la section de fonctionnement, le compte administratif de l'exercice 2013 laisse apparaître les résultats d'exécution suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT						
BUDGET	**Dépenses**	***Rattachements 2013***	**Recettes**	**Excédent 2013**	**Résultat reporté**	**Part affectée à l'investissement 2014**	**Résultat cumulé**
Ville de Saverne	15 054 863.25 €	*407 853.52 €*	16 171 564.35 €	**708 847.58 €**	2 520 012.75 €	-470 004.48 €	**2 758 855.85 €**

Pour la section d'investissement, les résultats du compte Administratif 2013 de la Ville de Saverne sont les suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT						
BUDGET	**Dépenses**	***Restes à réaliser 2013***	**Recettes**	***Restes à réaliser 2013***	**Excédent 2013**	**Résultat reporté**	**Résultat cumulé**
Ville de Saverne	4 021 897.69 €	*750 996.76 €*	4 308 489.46 €	*263 895.00 €*	**286 591.77 €**	-756 596.25 €	**-470 004.48 €**

a) Résultat de l'année :

En fonctionnement :

- Dépenses : 15.462.716,77 €
- Recettes : 16.171.564,35 €
- Excédent : + 708.847,58 €

En investissement :

- Dépenses : 4.021.897,69 €
- Recettes : 4.308.489,46 €
- Excédent : + 286.591, 77 €

b) Résultats cumulés

En fonctionnement :

- Résultat de l'année : + 708.847,58 €

- Résultat reporté : + 2.520.012,75 €
- Affectation au déficit d'investissement reporté 2014: - 470.004,48 €
- Affectation au 1068 recettes d'investissement 2014 : - 800.000,00 €
- **Résultat : + 1 958 855.85 €**

En investissement :

- Résultat de l'année : + 286.591,77 €
- Résultat reporté : - 756.596,25 €
- **Résultat : - 470 004,48 €**

- Affectation au déficit reporté d'investissement : - 470 004,48 €

Ces résultats sont en tous points identiques à ceux du Compte de Gestion 2013

DETAIL

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Natures de dépenses	BP2012	*CA2012*	BP2013	*CA2013*	% réalisation 2013	Evolution CA2012/CA2013
(1) Charges de gestion générale	**12 981 002.84 €**	*12 120 601.49 €*	**13 487 063.14 €**	*12 883 249.60 €*	**95.52%**	**6.29%**
Charges de personnel	**7 494 540.00 €**	*7 488 019.79 €*	**7 850 000.00 €**	*7 645 395.94 €*	**97.39%**	**2.10%**
Charges à caractère général	**3 468 700.84 €**	*2 871 392.98 €*	**3 755 593.14 €**	*3 390 064.38 €*	**90.27%**	**18.06%**
Subventions	**980 512.00 €**	*839 369.12 €*	**858 300.00 €**	*817 647.38 €*	**95.26%**	**-2.59%**
Subv. Équilibre CCAS	**270 000.00 €**	*200 000.00 €*	**250 000.00 €**	*250 000.00 €*	**100.00%**	**25.00%**
Autres charges (Cont. incendie, indem; élus…)	**767 250.00 €**	*721 819.60 €*	**773 170.00 €**	*780 141.90 €*	**100.90%**	**8.08%**
(2) Charges financières	**1 412 238.99 €**	*1 787 915.40 €*	**1 293 200.00 €**	*2 579 467.17 €*	**199.46%**	**44.27%**
Charges financières	**61 000.00 €**	*45 815.99 €*	**55 400.00 €**	*17 870.29 €*	**32.26%**	**-61.00%**
Charges exceptionnelles	**60 800.00 €**	*64 517.60 €*	**39 500.00 €**	*17 069.56 €*	**43.21%**	**-73.54%**
Intérêts des emprunts	**796 300.00 €**	*804 788.00 €*	**635 000.00 €**	*634 110.45 €*	**99.86%**	**-21.21%**
Dotations et reprise aux amortissements et prov.	**494 138.99 €**	*453 138.99 €*	**563 300.00 €**	*545 071.69 €*	**96.76%**	**20.29%**
Charges de cessions		*419 654.82 €*		*1 365 345.18 €*		**225.35%**
Dépenses imprévues	**400 000.00 €**		**300 000.00 €**			
Virement à la section d'investissement	**1 459 893.48 €**		**1 850 000.00 €**			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	**16 253 135.31 €**	*13 908 516.89 €*	**16 930 263.14 €**	*15 462 716.77 €*	**91.33%**	**11.17%**
(3) Produits de gestion	**13 813 665.96 €**	*14 261 295.80 €*	**14 275 910.32 €**	*14 735 719.29 €*	**103.22%**	**3.33%**
Contributions directes	**4 547 642.00 €**	*4 721 249.00 €*	**4 808 630.32 €**	*4 810 452.00 €*	**100.04%**	**1.89%**
Autres impôts et taxes	**4 324 373.96 €**	*4 447 870.14 €*	**4 403 000.00 €**	*4 426 832.25 €*	**100.54%**	**-0.47%**
DGF et autres dotations, subv. Et participations	**3 271 450.00 €**	*3 310 488.06 €*	**3 351 200.00 €**	*2 758 526.63 €*	**82.31%**	**-16.67%**
Produits des services et du domaine	**1 153 880.00 €**	*1 123 724.04 €*	**1 068 080.00 €**	*2 086 350.02 €*	**195.34%**	**85.66%**
Autres produits (revenus des immeubles…)	**386 320.00 €**	*513 209.21 €*	**505 000.00 €**	*506 230.05 €*	**100.24%**	**-1.36%**
Atténuation de charges	**130 000.00 €**	*144 755.35 €*	**140 000.00 €**	*147 328.34 €*	**105.23%**	**1.78%**
(4) Produits financiers	**32 000.00 €**	*516 360.74 €*	**114 000.00 €**	*1 435 845.06 €*	**1259.51%**	**178.07%**
Produits financiers	**6 000.00 €**	*513.56 €*	**6 000.00 €**	*284.73 €*	**4.75%**	**-44.56%**
Produit des cessions		*419 654.82 €*	**30 000.00 €**	*1 365 345.18 €*	**4551.15%**	**225.35%**
Produits exceptionnels	**26 000.00 €**	*96 192.36 €*	**78 000.00 €**	*70 215.15 €*	**90.02%**	**-27.01%**
Transfert de charges (indemnité sinistre)						
Remise sur amortissement et provision						
Excédent de fonctionnement reporté	**2 407 469.35 €**		**2 520 012.75 €**			
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	**16 253 135.31 €**	*14 777 656.54 €*	**16 909 923.07 €**	*16 171 564.35 €*	**95.63%**	**9.43%**

A. **les dépenses**

Le niveau de consommation des dépenses est en hausse de 11,17% par rapport au budget 2012 mais hors opérations d'ordre elles sont en hausse de 3,96% en 2013 contre 2,44% en 2012.

Le taux de réalisation des dépenses par rapport au budget primitif (hors virement et dépenses imprévues non réalisées) **est de 95,32%** en 2013 contre 97,01% en 2012.

		Réalisé 2011	Réalisé 2012	Voté 2013	Réalisé 2013	% Réalisé 2013	% Evolution CA2012/CA2013
D	011 - Charges à caractère général	3 004 079.44	2 871 392.98	3 755 593.14	3 390 064.38	90.27%	18.06%
E	012 - Charges de personnel	7 100 784.33	7 488 019.79	7 850 000.00	7 645 395.94	97.39%	2.10%
P	023 - Virement à la sect° d'investis.			1 850 000.00			
E	022 - Dépenses imprévues Fonct.			300 000.00			
N	042 - Opérations d'ordre entre section	1 655 100.22	872 793.81	563 300.00	1 910 416.87	339.15%	118.89%
S	65 - Autres charges gestion courante	1 870 173.25	1 761 188.72	1 881 470.00	1 847 789.28	98.21%	4.92%
E	66 - Charges financières	704 873.80	850 603.99	690 400.00	651 980.74	94.44%	-23.35%
S	67 - Charges exceptionnelles	45 080.67	64 517.60	39 500.00	17 069.56	43.21%	-73.54%
		14 380 091.71	**13 908 516.89**	**16 930 263.14**	**15 462 716.77**	**91.33%**	**11.17%**

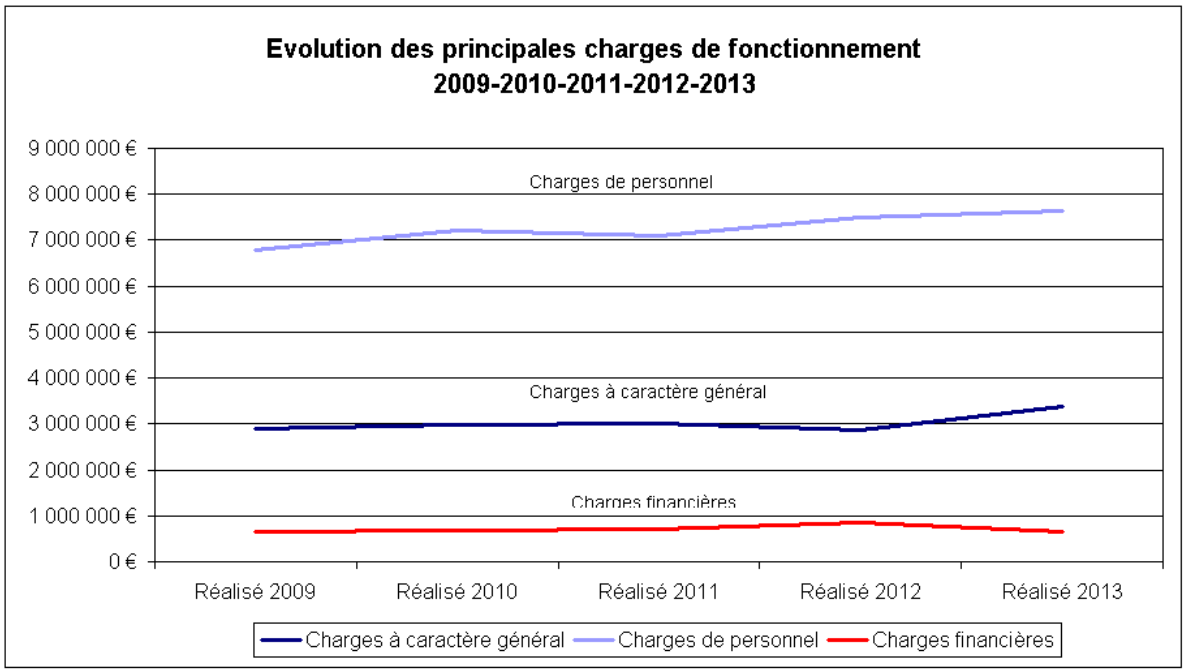

➢ Les charges à caractère général (chapitre 011) sont en hausse de 18,06%. Les dépenses d'énergies représentent 33,14% de ce chapitre.

➢ Evolution des dépenses d'énergies entre 2008 et 2013 – Ville de Saverne :
(comptes 60611- 60612- 60621-60622)

	Eau et Assainissement	Electricité	Combustibles	Carburants
Réalisé 2008	101 145.19 €	304 682.11 €	316 512.58 €	38 037.69 €
Réalisé 2009	134 557.52 €	353 626.52 €	354 126.32 €	33 247.08 €
Réalisé 2010	72 167.98 €	377 732.98 €	349 589.83 €	34 876.66 €
Réalisé 2011	181 323.40 €	405 937.80 €	330 589.23 €	46 919.15 €
Réalisé 2012	133 689.54 €	385 063.98 €	323 089.19 €	52 835.11 €
Réalisé 2013	106 747.02 €	508 775.37 €	453 484.08 €	52 635.80 €

Evolution 2008/2013	5.54%	66.99%	43.28%	38.38%
Evolution 20012/2013	-20.15%	32.13%	40.36%	-0.38%

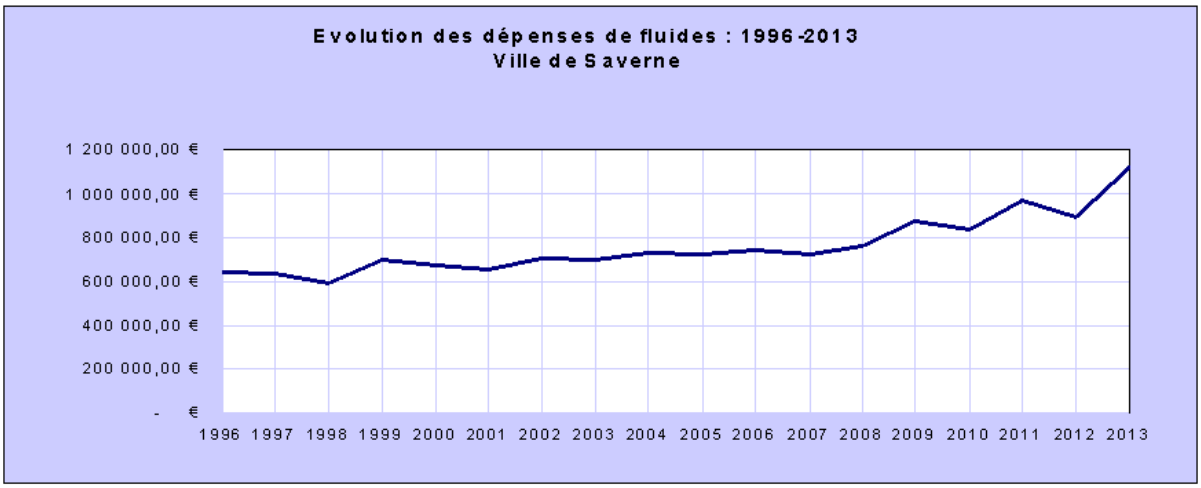

➢ Evolution des dépenses d'entretien du patrimoine bâti et non bâti entre 1996 et 2013 – Ville de Saverne :

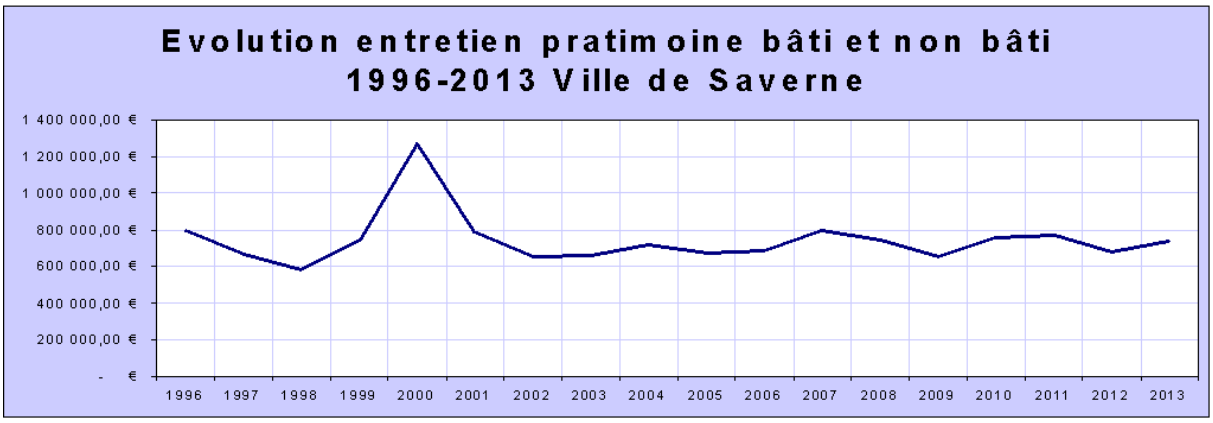

➢ En 2013, les charges de personnel (chapitre 012) ont représenté une dépense brute de 7.645.395 € de la quelle il convient de déduire :

- ✓ les Indemnités Journalières et indemnités assurance pour 147.328 €
- ✓ les aides de l'Etat au titre des contrats aidés pour 32.734 €

soit un solde net de 7.465.333 € par rapport à une dépense nette en 2012 de 7.373.169. €, **soit une hausse de 1,25 % .**

L'augmentation de dépenses du personnel réalisées entre 2012 et 2013 est la suivante :

	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Evolution	en %
Dépenses de personnel (chap 12)	7 100 784.00 €	7 488 020.00 €	7 645 395.94 €	157 375.94 €	2.10%
Atténuation (6419)	120 026.00 €	105 313.57 €	147 328.34 €	42 014.77 €	39.89%
Emplois aidés (758)	3 369.00 €	9 537.00 €	32 734.68 €	23 197.68 €	243.24%
Solde	**6 977 389.00 €**	**7 373 169.43 €**	**7 465 332.92 €**	**92 163.49 €**	**1.25%**

Il convient de noter que dans le cadre de la mutualisation des transferts d'agents affectés à la compétence ALSH (saisonniers été et contractuels depuis septembre 2013) sont désormais pris directement en charge par la CCRS.

B. **les recettes**

Le niveau de recouvrement des recettes est en hausse de 9,43% par rapport au budget 2012 et hors produits exceptionnels (ventes) en hausse de + 3,32 % contre + 1,70% en 2012.

Le taux de recouvrement des recettes est de 95,63% par rapport au budget global prévu contre 90,92% en 2012.

		Réalisé 2011	Réalisé 2012	Voté 2013	Réalisé 2013	% Réalisé 2013	% Evolution CA2012/CA2013
RECETTES	002 - Excédent antérieur reporté Fonc			2 520 012.75			
	013 - Atténuation de charges	120 025.92	144 755.32	140 000.00	147 328.34	105.23%	1.78%
	042 - Opérations d'ordre entre section	68 363.77		30 000.00	525 750.18	1752.50%	
	70 - Produits des services	1 197 304.57	1 123 724.04	1 068 080.00	2 086 350.02	195.34%	85.66%
	73 - Impôts et taxes	8 582 629.63	9 169 119.40	9 211 630.32	9 237 284.25	100.28%	0.74%
	74 - Dotations et participations	3 661 247.20	3 310 488.06	3 351 200.00	2 758 526.63	82.31%	-16.67%
	75 - Autres produits gestion courant	461 930.62	513 209.21	505 000.00	506 230.05	100.24%	-1.36%
	76 - Produits financiers	724.48	513.56	6 000.00	284.73	4.75%	-44.56%
	77 - Produits exceptionnels	1 310 271.75	515 847.18	78 000.00	909 810.15	1166.42%	76.37%
		15 402 497.94	**14 777 656.77**	**16 909 923.07**	**16 171 564.35**	**95.63%**	**9.43%**

L'écart entre prévisions et réalisations des chapitres 70 et 74 résulte d'une ré-imputation de la contribution facturée à la CCRS au titre de la compétence Enfance.

Sont à noter les ventes :
* Pôle tertiaire (690 000 €) et
* Terrain Le Géant des Beaux Arts (147 675 €)
Les écritures ont été passées en équilibre section de fonctionnement (recettes compte 775 – dépenses compte 675) et section d'investissement (chapitre 040 en recettes)

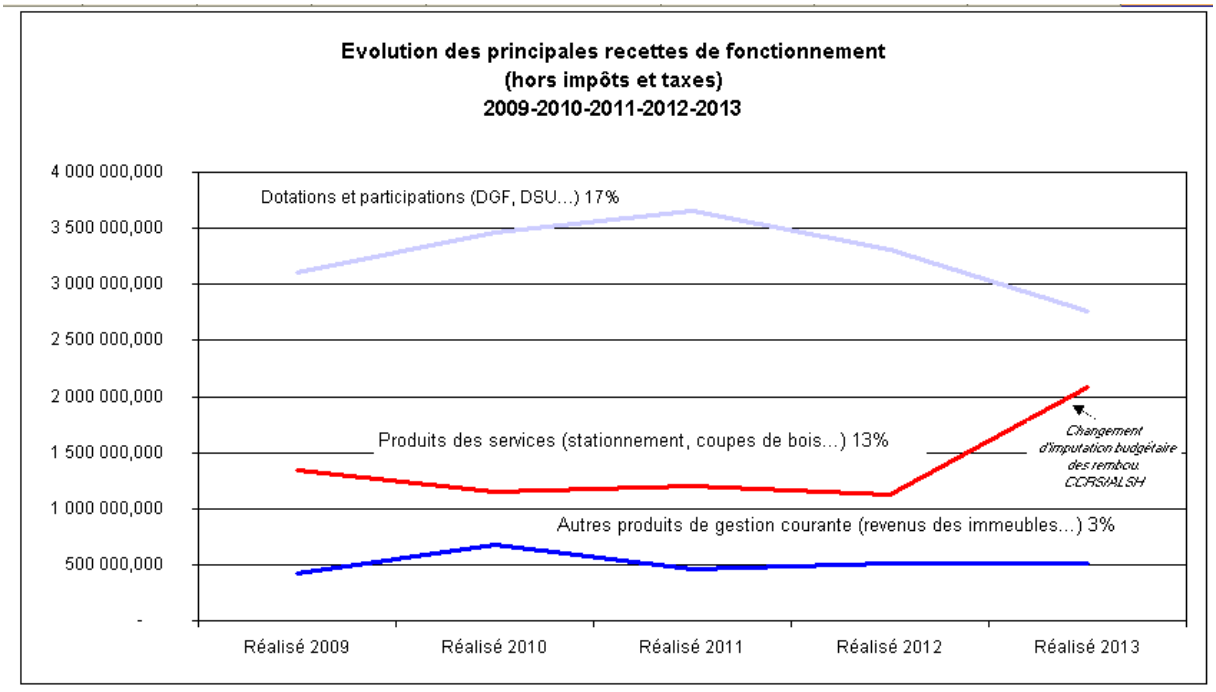

Les principales ressources restent les suivantes :

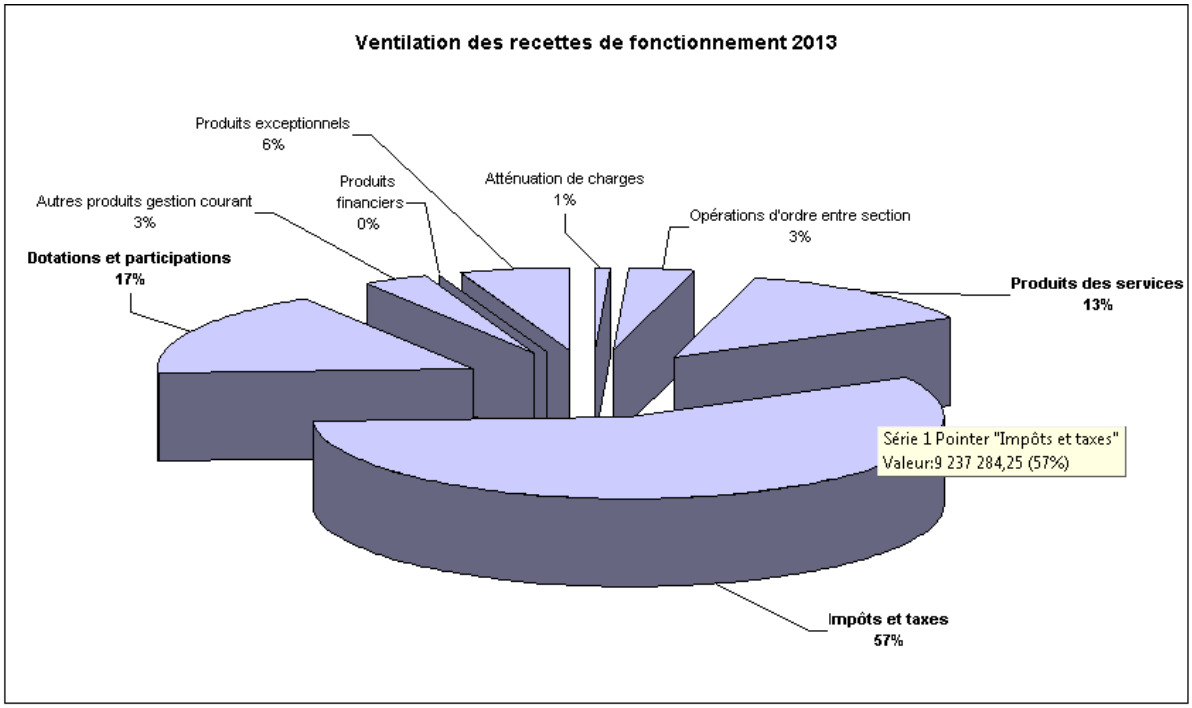

Conclusion :

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2013 est de **+ 708.847,58 €**
Le montant des rattachements sur l'exercice 2013 sont de **407.853.52 €**

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

a) les dépenses

		Réalisé 2011	Réalisé 2012	Voté 2013	Réalisé 2013	% Réalisé 2013
	001 - Solde d'exécution d'inv. reporté			756 596.25		
	020 - Dépenses imprévues Invest			400 000.00		
D	040 - Opérations d'ordre entre section	68 363.77		30 000.00	525 750.18	1752.50%
é	041 - Opérations patrimoniales	2 304 861.02	4 721.43			
p	13 - Subventions d'investissement			11 673.55	11 673.55	100.00%
e	16 - Remboursement d'emprunts	2 826 925.97	1 726 799.09	1 852 000.00	1 848 621.23	99.82%
n	20 - Immobilisations incorporelles	160 456.99	90 250.83	88 692.76	10 021.78	11.30%
s	204 - Subventions d'équipement versée	70 618.69	157 884.14	33 000.00	30 672.03	92.95%
e	21 - Immobilisations corporelles	1 411 152.87	1 682 810.15	2 733 667.81	1 595 158.92	58.35%
s	23 - Immobilisations en cours	328 564.07				
	27 - Autres immos financières	1 620.00				
		7 172 563.38	**3 662 465.64**	**5 905 630.37**	**4 021 897.69**	**68.10%**

Le taux de réalisation des dépenses est de 68,10% par rapport au budget global prévu contre 80,73% en 2012.

Le chapitre 16 « remboursement du capital d'emprunts » augmente légèrement passant de 1 726 799,09 € en 2012 à 1 848 621,23 €

Ont été réalisées sur ce chapitre principalement les dépenses suivantes :

➢ **Bâtiments Municipaux :**	
▪ Construction des toilettes/vestiaires/douches femmes PMR aux ateliers :	12 800,00 €
▪ Mairie : Eclairage sous le porche	2 600,00 €
▪ Réfection de 3 logements dont salle de bains, escaliers, communs, enlèvement dalles au foyer des personnes âgées (FPA)	40 000,00 €
▪ Mise en conformité électrique du Restaurant du Haut Barr	19 000,00 €

➢ **Bâtiments culturels :**	
▪ Réalisation d'une rampe dans la cours de la Bibliothèque	72 000,00 €
▪ Château : mise en conformité ascenseurs	4 000,00 €

➢ **Bâtiments cultuels :**	
▪Renouvellement de la toiture chapelle du cimetière	64 000,00 €
▪Dépose des vitrages des récollets	6 700,00 €

➢ **Bâtiments scolaires**	
▪ Mise en place de rideaux occultant- stores fenêtres à l'école primaire centre	3 400,00 €
▪ Rénovation locaux petit bâtiment de l'école Primaire Sources	129 000,00 €
▪ Poses de stores sur portes d'entrée et vasistas à l'école Primaire Sources	4 000,00 €
▪ Mise en place d'une VMC à l'école Maternelle Bouc d'Or :	7 000,00 €
▪ Installation de rideaux fenêtres salle petits bilingues à l'école Maternelle Centre	1 000,00 €
▪ Pose de stores extérieurs pour chaque classe à l'école Maternelle Gravières	10 800,00 €
▪ Mise en place de placards muraux salle de jeux à l'école Maternelle Gravières	5 600,00 €
▪ Informatisation des écoles	52 000,00 €
▪Mobilier et audiovisuel dans les écoles	14 000,00 €

➢ **Bâtiments sportifs :**	
▪ Pose d'un panneau affichage score au Stade du Haut Barr :	1 900,00 €
▪ Arrosage au stade municipal	2 800,00 €
▪ Réfection dallage et bardage du tennis couvert municipal :	100 000,00 €

➢ **Aménagement espaces extérieurs :**	
▪ Travaux de voirie et éclairage public	607 000,00 €
▪Acquisition d'un panneau lumineux	22 500,00 €
▪Acquisition d'arceaux (aménagement pour vélos) :	2 900,00 €
▪Renouvellement d'aires de jeux	1 500,00 €
▪Acquisition de 2 Horodateurs (remplacement) :	13 500,00 €

➢ **Acquisition de véhicules et divers engins :**	68 000,00 €

La réalisation comptable des reports d'investissement 2013 à hauteur de 750 996,76 € sont les suivants :

- Travaux de voirie 2013 : 113 000 €
- Programme de travaux ONF : 14 000 €
- Remboursement des logiciels CIVIL Finances et Humaines à la CCRS : 44 684 €
- Installation d'une vidéo protection place du château : 40 000 €
- Aménagement d'une aire de jeux aux gravières : 78 000 €
- Mise en conformité du TGBT au port de Plaisance : 20 000 €
- Toiture de l'Ilôt du Moulin : 19 000 €
- Travaux à la Halle aux Blés : 103 400 €
- Agrandissement des vestiaires sous les tribunes du stade d'honneur : 74 800 €
- Travaux d'extension de l'abri au jardin botanique : 45 000 €
- Sécurisation des accès des bâtiments communaux : 10 000 €
- Reprise du revêtement de sol au FPA : 25 300 €
- Création d'une rampe en maçonnerie dans la cours de la Bibliothèque : 18 000 €

b) **les recettes**

		Réalisé 2011	Réalisé 2012	Voté 2013	Réalisé 2013	% Réalisé 2013
	001 - Solde d'exécution d'inv. reporté					
	021 - Virement de la section de fonct.			1 850 000.00 €		
	024 - Produits des cessions			756 000.00 €		
	040 - Opérations d'ordre entre section	1 655 100.22 €	872 793.81 €	563 300.00 €	1 910 416.87 €	339.15%
R	041 - Opérations patrimoniales	2 454 058.78 €	4 721.43 €			236.07%
e	10 - Dotations Fonds divers Réserves	201 835.00 €	411 226.02 €	1 117 896.25 €	1 020 216.56 €	91.26%
c	13 - Subventions d'investissement	558 152.31 €	212 811.37 €	413 945.00 €	291 580.39 €	70.44%
e	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 600 646.00 €	1 324 539.40 €	1 082 489.12 €	1 082 000.00 €	99.95%
t	20 - Immobilisations corporelles					
t	21 - Immobilisations corporelles	5 484.34 €	938.35 €			
e	23 - Immobilisations en cours			122 000.00 €		
s	27 - Autres immos financières	741 765.22 €	27 725.71 €		4 275.64 €	
		7 217 041.87	**2 854 756.09**	**5 905 630.37**	**4 308 489.46**	**72.96%**

Le taux de recouvrement des recettes est de 72,96% par rapport au budget global prévu contre 62,93% en 2012

Il s'agit principalement des recettes suivantes :

- le produit des cessions d'immobilisations pour 2013 :

  - Immeuble Pôle tertiaire : 690 000 €
  - Terrain Le Géant des Beaux Arts : 147 675 €

- le produit de subventions versées par les partenaires financiers à hauteur de 185 504,39 € (dont 17 544,08 € de la Région Alsace, 20 469 € de l'Etat et 100 000 € de la Communauté de Communes de la Région de Saverne)

- les dotations : 206 399,74 € au titre du FCTVA et 57 220,57 € au titre de la TLE,

- les amendes de police : 105 076 €

- l'emprunt : 1 082 000 €

La réalisation comptable des reports d'investissement 2013 à hauteur de 263 895 € sont les suivants :

- Subvention de la fédération française de Football pour les travaux d'agrandissement des vestiaires sous les tribunes du stade d'honneur (20 000 €)

- Recours FCTVA sur le bâtiment « le patio » ainsi que sur les travaux des jardins familiaux (173 300 €)

- Subvention du Conseil Général pour les travaux de voirie 2012 et 2013 (37 150 €)

- La participation de l'Association des Amis du Jardin Botanique aux travaux d'extension (33 445 €)

Conclusion :

Le résultat de la section d'investissement pour l'exercice 2013 est de + **286 591,77 €**

Les reports de 2013 vers 2014 s'élèvent à : **750 996,76 € pour les dépenses et 263 895 € pour les recettes.**

Le résultat final s'articule donc comme suit :

	2013	Reporté	CUMUL
Résultat fonctionnement	708 847,58 €	2 520 012,75 €	3 228 860,33 €
Résultat investissement	286 591,77 €	- 756 596,25 €	- 470 004,48 €
Report dépenses Investissement	- 750 996,76 €		- 750 996,76 €
Report recettes Investissement	263 895,00 €		263 895,00 €
RESULTAT TOTAL COMPTE ADMINISTRATIF			**2 271 754,09 €**

M. LEYENBERGER remercie M. JAN pour la présentation et les services pour la réalisation des documents. Beaucoup d'efforts ont été faits par le service des Finances afin d'améliorer la lisibilité et la clarté de ce qui est présenté.
Il ouvre ensuite la discussion.

M. LOUCHE informe ses collègues que la Commission de Finances a creusé les documents et souhaite porter à la connaissance du Conseil Municipal certains des points qui sont ressortis.

L'évolution des recettes est montée de 9,43% et les dépenses ont progressé de 11,17%. Il s'agit d'un système divergeant qui montre que la tendance n'est pas bonne. Il note que dans les investissements il manque le découpage en terme d'économie d'énergie. On constate dans les documents une augmentation très forte du poste de dépenses pour les énergies mais on ne connaît pas la part, dans les investissements, de ce qui est fait pour réduire ces dépenses.
Il note qu'il n'est pas évident de connaître l'évolution réelle entre la baisse de la dette et celle de la trésorerie. Il pense que c'est un axe de lisibilité qui pourra être amélioré dans le futur.

M. LEYENBERGER remercie pour ces remarques.

M. KLEIN demande la parole.
Il souhaite obtenir quelques précisions sur les points suivants :

- quel est le régime de TVA auquel est soumise une commune ?
- les collectivités territoriales bénéficient-elles de tarifs préférentiels en matière d'énergie ?
- dans les salaires, quelle est la part des charges salariales et sont elles les mêmes que dans le privé ?

M. LEYENBERGER revient au propos de M. LOUCHE concernant les dépenses d'énergie.
La différence entre recettes et dépenses est essentiellement due au surcoût du prix des fluides en 2013 car l'hiver a été long et rigoureux. Concernant les économies potentielles qui pourraient être faites, elles demandent au préalable de l'investissement. Il rejoint M. LOUCHE sur le fait que ce sont de vraies pistes d'amélioration. Il rappelle que l'équipe de la mandature précédente a fait le choix de revoir le mode de chauffage des bâtiments publics en passant un contrat de chaleur avec une entreprise. Cette société s'est engagée à fournir la chaleur, c'est-à-dire à la fois l'énergie mais aussi le matériel nécessaire à produire cette chaleur, à savoir le remplacement des chaudières. Cela devrait générer des gains financiers et ôter le risque que courrait la Ville de se retrouver sans chauffage dans l'un ou l'autre de ses bâtiments suite à des pannes de chaudières. Les chaudières en place ont plus de 30 ans de moyenne d'âge. 9 chaudières seront remplacées à compter du mois de juin. Le contrat a été souscrit pour une durée de 8 ans avec la société DALKIA.

Pour répondre en partie à M. KLEIN il précise que les collectivités n'ont pas de tarif préférentiel à proprement parler. Il y a simplement négociation sur le coût de l'énergie proposée. La négociation peut se faire par rapport à la quantité d'énergie consommée.
Il passe ensuite la parole à M. JAN pour répondre sur deux autres questions posées.

Concernant la dette et la réserve, il semble erroné pour M. JAN de parler, en l'état, de réserve mais plutôt de résultats cumulés qui oscillent d'un exercice à l'autre. Effectivement, explique-t-il, si on relie dépenses et recettes et qu'on constate une augmentation plus significative des dépenses par rapport aux recettes, il y a un effet ciseau qui est évident et c'est l'effet de l'élastique qui risque de casser. Ce diagnostique a été partagé lors de la Commissions finances.
Il ne voit bien pas les résultats cumulés se mettre en lien avec la dette pour la bonne raison qu'il peut y avoir des prélèvements, à un moment donné, sur des opérations d'investissements lourdes qui vont sensiblement diminuer ce qui est appelé ici la réserve et qui est en fait le résultat cumulé de la Ville, alors que c'est totalement justifié. Il faut plutôt voir, selon lui, la qualité de ces prélèvements faits sur ce résultat cumulé. S'agit-il de prélèvement pour rembourser la dette ou pour des investissements lourds ou simplement parce qu'il y a un trou structurel dans les caisses de la Ville ?

La perspective sur les cinq ou six dernières années montrent qu'il y a eu des baisses et des hausses et que 2012 et 2013 se traduisent plutôt par un pic haut.

Concernant la question sur les charges de personnel, M. JAN précise qu'elles ne sont pas comparables à celles du privé. Elles sont mêmes différentes au sein de la collectivité dans la mesure où les charges ne sont pas identiques entre les agents titulaires et les agents contractuels.
Globalement, concernant les charges de personnel de la Ville, comme mentionné dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, Saverne est en dessous de la moyenne des communes comparables en termes de population notamment, malgré le fait que la Ville a une convention de service partagé avec la Communauté de Communes notamment pour le personnel qui s'occupe du périscolaire.

Pour ce qui est de la TVA, la commune n'est pas assujettie à la TVA en particulier pour ce qui est du fonctionnement. Concernant les dépenses pour des projets d'investissements, la commune bénéficie du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et récupère une partie de la TVA (15,482%) deux ans après les travaux. Il s'agit d'un retour de TVA.

Mme DIETRICH a relevé une ligne « dépenses imprévues » qui n'a pas été consommée mais elle souhaite savoir si cette somme a été intégrée au calcul de la base pour les impôts.

M. JAN rappelle que le budget doit être voté à l'équilibre. Il y a un certain nombre de dépenses qui sont prévisibles et d'autres qui ne le sont pas. La loi autorise une collectivité à mettre dans le budget une somme en « dépenses imprévues » afin de pouvoir faire face par exemple à une panne de chaudière dans une école ou autre. Bien évidemment il est tenu compte de cette somme dans la construction budgétaire. Mais il n'y a pas de cause à effet entre l'inscription de cette somme et l'éventuel vote d'un taux d'impôts différencié.

M. KREMER souhaite faire une observation. Il constate que la Ville de Saverne a dépensé 227 000 € pour les bâtiments scolaires et il tient à exprimer sa satisfaction car c'est un poste qui lui tient à cœur. Il remercie la Ville pour cela.

M. ORTSCHEIT demande une précision concernant les emplois aidés. Il est indiqué un chiffre de 245,24%. A quoi cela correspond-il ?

M. LEYENBERGER explique qu'il s'agit du reversement de l'atténuation des dépenses par l'Etat qui prend en charge jusqu'à 80 voire 90%. Il y a une dépense, les salaires, et une atténuation de charges qui correspond au reversement de l'Etat. Cela concerne la mise en œuvre du nouveau système des contrats aidés mis en place par l'Etat en 2013. C'est également une participation pour la Ville de Saverne à l'effort pour remettre le pied à l'étrier à des jeunes sans emploi ou à d'autres personnes en nécessité d'insertion, à travers l'emploi.

M. LEYENBERGER salue la qualité des débats et remercie l'ensemble des orateurs pour leurs questions ou leurs remarques.

Il propose de passer au vote.

Conformément à la législation, M. LEYENBERGER passe la présidence à M. BURCKEL et se retire de la salle des débats.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 4 Avril 2014

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité (M. Leyenberger ne prenant pas part au vote)

D'adopter le compte administratif 2013 de la Ville de Saverne selon les balances suivantes :

Résultat de l'année :

En fonctionnement :
- Dépenses : 15 462 716,77 €
- Recettes : 16 171 564,35 €
- Excédent : + 708 847,58 €

En investissement :

- Dépenses : 4 021 897,69 €
- Recettes : 4 308 489,46 €
- Excédent : 286 591,77 €

	2013	Reporté	CUMUL
Résultat fonctionnement	708 847,58 €	2 520 012,75 €	3 228 860,33 €
Résultat investissement	286 591,77 €	- 756 596,25 €	- 470 004,48 €
Report dépenses Investissement	- 750 996,76 €		- 750 996,76 €
Report recettes Investissement	263 895,00 €		263 895,00 €
RESULTAT TOTAL COMPTE ADMINISTRATIF			**2 271 754,09 €**

Après le vote, M. LEYENBERGER réintègre la salle, reprend la présidence et remercie les conseillers pour leur confiance.

4. Affectation des résultats d'exécution budgétaires 2013 de la Ville de Saverne

Les résultats constatés au compte administratif dressés par le Maire doivent faire l'objet d'une décision d'affectation par le Conseil Municipal.

Dans un premier temps les excédents de fonctionnement sont destinés à couvrir les besoins de financement des sections d'investissement, puis au financement des dépenses restant à réaliser.

Si aucun excédent de fonctionnement ne peut-être dégagé, les déficits constatés doivent être réinscrits au stade du budget primitif ou du budget supplémentaire et leur financement doit être assuré.

Au regard des excédents et déficits dégagés sur le budget de la Ville et de Saverne, l'affectation des résultats suivants est proposé :

* de couvrir le déficit d'investissement 2013 de **-470 004,48 €** par une dotation au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » des recettes d'investissement par une part de l'excédent de fonctionnement cumulé de 3 228 860,33 €,

* d'affecter une dotation complémentaire au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » des recettes d'investissement de **800 000 € pour le financement d'une partie des investissements 2014**

*de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement 2013 de **1 958 855,85 €** au compte 002 « Excédent antérieur reporté de fonctionnement » des recettes de fonctionnement,

*de reporter le déficit d'investissement de **– 470 004,48 €** au compte 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » des dépenses d'investissement.

DELIBERATION

Vu l'exposé de M. l'adjoint au Maire par référence à la note de présentation du 14 Avril 2014

Vu les excédents et déficits d'exécution constatés au niveau du compte administratif 2013 de la Ville de Saverne

Vu l'exposé de M. le Maire et le besoin de financement des dépenses d'investissement nouvelles,

Décide à l'unanimité

a) De couvrir le déficit d'investissement reporté 2013 de **-470 004,48 €** par une dotation au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » des recettes d'investissement

b) D'affecter une dotation complémentaire au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » des recettes d'investissement de **800 000 €**
c) De reprendre l'excédent de fonctionnement 2013 de **1 958 855,85 €** au compte 002 « Excédent antérieur reporté de fonctionnement » des recettes de fonctionnement

d) De reprendre le déficit d'investissement de **– 470 004,48 €** au compte 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » des dépenses d'investissement

prend acte :

que ces décisions d'affectation seront intégrées dans le budget primitif 2014

5. Rapport annuel sur la dette et la trésorerie 2013

M. LEYENBERGER souligne que la Chambre Régionale des Comptes a demandé que soit mis à l'ordre du jour un point sur le dette et la Trésorerie. Il n'y a pas de délibération à prendre mais un débat est possible.
Il passe la parole à M. JAN pour la présentation de ce point.

M. JAN explique qu'une ligne de trésorerie est tout simplement une autorisation de découvert en attendant la rentrée de recettes qui sont décalées, ou un besoins de ressources importantes à un moment précis.

1. Constat de l'année 2013

1.1 - Gestion de la Trésorerie 2013

Les services de la ville disposent d'une situation des mouvements du compte « trésor public » de la Ville au jour le jour.
En fonction des besoins, les services municipaux mobilisent ou remboursent des fonds au moyen d'une ligne de crédit à court terme, qui permet de mobiliser des fonds dans la limite du plafond défini par contrat
L'objectif est de tendre vers une « trésorerie zéro » et d'optimiser le recours à l'emprunt.

Du 17/12/2012 au 16/12/2013 la Ville a disposé d'une ligne de crédit court terme présentant les caractéristiques suivantes :

Prêteur Caisse d'Epargne
- Montant : 2 000 000 €
- Durée : 1 an
- Index : EONIA (au 5/10/2012 : 0,09%)
- Marge : 2,89 %
- Commission d'engagement : 3 000 €
- Intérêts : paiement trimestriel

Date de début de la convention
17/12/2012

La ligne n'a pas été mobilisée durant cette période

1.2 - Gestion de la dette

a) La dette propre

Pas de réalisation d'opération active de la dette

b) Les nouveaux emprunts

Lors du vote du budget 2013, a été inscrit un prêt de 1 082 489,12 € pour pouvoir financer une partie des investissements 2013.

Plusieurs établissements bancaires ont été contactés, deux offres ont été déposées.
La commission des finances s'est réunie le 12 novembre et 5 Décembre 2013 pour examiner les offres.

Après examen, la proposition de la Banque Postale a été retenue, et se détaille comme suit :

- Montant : 1 082 000,00 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 3,66%
- Frais de commission : 0,20% du montant du contrat de prêt (2 164 €)
- Score Gissler : 1A

Le contrat a été signé par M. le Maire sur la base de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal par délibération du 25 Mars 2013, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le 10 Janvier 2014, la ville a mobilisé la somme de 1.082.000 € au titre du contrat de prêt signé le 20 Décembre 2013 avec la Banque Postale.

c) Les remboursements anticipés

Pas de remboursement anticipé ou de renégociation de dette

d) Analyse du stock de dette au 31 décembre 2013

L'encours de la dette est composé de 30 emprunts auprès de 10 établissements prêteurs :

ETAT DE LA DETTE

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Etat constaté - ETAT DE LA DETTE DE LA VILLE DE SAVERNE - montants en Euros

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE INTÉRÊT	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2013	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	FRAIS
199901	2001	REFINANCEMENT DIVERS PRETS	C.R.C.A. - CAISSE RLE CREDIT AGRICOLE	12	R	EURIBOR03M	0.09000	2.85	T	31/01/2002	31/01/2002	265 921.69	12 233.75	7.36	97.60	24 402.93	24 500.53	0.00
1998023	2001	INVESTISSEMENT 1997	C.R.C.A. - CAISSE RLE CREDIT AGRICOLE	11	F	TAUX FIXE	0.00000	5.62	T	28/02/2002	28/02/2002	250 281.10	0.00	0.00	101.67	7 394.26	7 495.93	0.00
1998024	2001	REBOISEMENT	C.FONCIER - CREDIT FONCIER DE FRANCE	17	F	TAUX FIXE	0.00000	0.25	A	30/06/2002	30/06/2002	9 393.25	2 804.22	3.53	8.40	556.66	565.06	0.00
1998042	2001	PRET 1998	DEXIA CL - DEXIA CREDIT LOCAL	11	R	LICHF03M	0.25000	2.80	T	01/01/2002	01/01/2002	237 270.28	0.00	0.00	5.89	5 908.68	7 758.05	1 843.48
1998053	2001	INVESTISSEMENT 1998	B.P. - BQUE POPULAIRE STRASBOURG	12	F	TAUX FIXE	0.00000	5.09	T	25/10/2001	25/10/2001	377 911.79	0.00	0.00	775.29	30 777.54	31 552.83	0.00
1998055	2001	CONSOLIDATION PREFACE 98	CFFL - Caisse française fin. local	12	F	TAUX FIXE	0.00000	4.99	T	01/02/2002	01/02/2002	260 327.36	0.00	0.00	861.62	27 960.70	28 822.32	0.00
1998056	2001	INVESTISSEMENT 1998	C.R.C.A. - CAISSE RLE CREDIT AGRICOLE	12	R	EURIBOR03M	0.09000	1.39	T	28/01/2002	28/01/2002	272 289.56	0.00	0.00	22.60	24 506.44	29 127.74	4 598.70
1999002	2001	REFINANCEMENT DIVERS PRETS	C.R.C.A. - CAISSE RLE CREDIT AGRICOLE	12	R	EURIBOR03M	0.09000	2.87	T	31/01/2002	31/01/2002	797 765.08	36 702.38	22.09	292.79	73 208.82	73 501.61	0.00
1999003	2001	INVESTISSEMENT 1999	SOGENAL - SOGENAL SAVERNE	12	R	LICHF03M	0.15000	2.65	T	30/03/2002	30/03/2002	259 163.29	15 244.65	0.10	75.37	20 326.56	27 029.43	6 627.50
1999007	2002	PROGRAMME INVESTISSEMENT 1999	C.E. - CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE	12	V	TAM	0.20000	2.46	A	31/10/2003	31/10/2003	445 179.61	43 529.61	20.37	240.16	42 241.26	42 481.42	0.00
1999008	2001	INVESTISSEMENT 1999	SOGENAL - SOGENAL SAVERNE	12	R	LICHF03M	0.15000	2.64	T	28/03/2002	28/03/2002	254 081.74	10 163.53	0.19	61.92	20 326.52	26 953.74	6 565.30
2001001	2001	N.T.I.C. DES PRIMAIRES	C.D.C. - CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNAT.	12	F	TAUX FIXE	0.00000	0.30	A	01/08/2002	01/08/2002	99 091.86	0.00	0.00	25.14	8 394.42	8 419.56	0.00
2002001	2007	TRAVAUX 2002	DEXIA CL - DEXIA CREDIT LOCAL	10	R	LICHF03M	0.00000	3.32	T	01/12/2007	01/12/2007	287 942.30	119 708.56	23.89	337.26	29 402.38	35 433.68	5 694.04
2002002	2002	TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2002	DEXIA CL - DEXIA CREDIT LOCAL	15	F	TAUX FIXE	0.00000	4.66	T	01/02/2003	01/02/2003	400 627.69	131 037.05	1 009.81	7 119.77	29 642.11	42 537.12	5 775.24
2002003	2002	TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2002	C.M.D.P. - C.M.D.P. SAVERNE	15	R	LEP	0.00000	4.68	T	31/12/2002	31/12/2002	350 000.00	110 726.94	0.00	5 995.08	26 548.08	32 543.16	0.00
2003002	2003	INVESTISSEMENT 2003	C.M.D.P. - C.M.D.P. SAVERNE	15	F	TAUX FIXE	0.00000	3.75	T	31/12/2003	31/12/2003	300 000.00	113 433.91	0.00	4 695.50	21 455.30	26 150.80	0.00
2003003	2003	INVESTISSEMENT 2003	C.M.D.P. - C.M.D.P. SAVERNE	15	F	TAUX FIXE	0.00000	3.75	T	31/12/2003	31/12/2003	300 000.00	113 433.91	0.00	4 695.50	21 455.30	26 150.80	0.00
2004002	2004	INVESTISSEMENTS 2004	B.P. - BQUE POPULAIRE STRASBOURG	15	F	TAUX FIXE	0.00000	3.95	A	30/04/2005	30/04/2005	2 500 000.00	1 176 505.97	31 193.53	53 220.44	170 846.89	224 067.33	0.00
2005001	2005	INVESTISSEMENT ANNEE 2005	DEXIA CL - DEXIA CREDIT LOCAL	15	F	TAUX FIXE	0.00000	4.91	T	01/11/2005	01/11/2005	243 044.45	109 370.07	616.70	4 159.27	16 202.96	24 812.40	4 450.17
2005002	2005	TRAVAUX INVESTISSEMENT 2005	CFFL - Caisse française fin. local	20	F	TAUX FIXE	0.00000	1.72	A	01/01/2006	01/01/2006	382 945.00	192 853.48	6 712.15	7 291.47	16 071.13	23 362.60	0.00
2006001	2006	RENEGOCIATION 2006	CFFL - Caisse française fin. local	10	F	TAUX FIXE	0.00000	4.27	A	01/08/2007	01/08/2007	3 293 359.09	988 007.72	21 233.38	67 984.08	329 335.91	397 319.99	0.00
2006002	2007	INVESTISSEMENT 2006	CFFL - Caisse française fin. local	15	F	TAUX FIXE	0.00000	3.63	A	01/04/2008	01/04/2008	2 392 383.00	1 638 265.13	51 122.97	73 983.82	141 499.42	215 483.24	0.00
2007001	2007	INVESTISSEMENTS 2007	C.M.D.P. - C.M.D.P. SAVERNE	15	F	TAUX FIXE	0.00000	4.16	T	30/09/2007	30/09/2007	2 760 627.00	1 767 380.88	201.29	76 852.90	170 458.90	247 311.80	0.00
2008001	2008	INVESTISSEMENT 2008	C.E. - CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE	15	F	TAUX FIXE	0.00000	4.56	T	31/12/2008	31/12/2008	4 539 349.55	2 950 577.12	0.00	140 659.30	302 623.32	443 282.62	0.00
2009001	2009	INVESTISSEMENT 2008	C.M.D.P. - C.M.D.P. SAVERNE	15	F	TAUX FIXE	0.00000	3.70	T	31/03/2010	31/03/2010	1 100 000.00	862 538.85	0.00	32 918.10	62 638.90	95 557.00	0.00
2010001	2010	INVESTISSEMENTS 2010	C.E. - CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE	15	V	EURIBOR03M	1.90000	2.45	T	30/11/2010	30/11/2010	976 000.00	796 690.09	1 454.40	17 549.87	59 160.49	76 710.36	0.00
2011001	2011	TRAVAUX INVESTISSEMENT 2011	C.E. - CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE	16	F	TAUX FIXE	0.00000	4.58	A	01/06/2012	01/06/2013	1 598 000.00	1 521 458.52	40 486.64	72 868.80	76 541.48	149 410.28	0.00
2012001	2012	INVESTISSEMENT 2012	C.E. - CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE	15	F	TAUX FIXE	0.00000	5.10	T	31/12/2012	31/12/2012	1 150 000.00	1 054 166.65	0.00	54 993.96	76 666.68	131 660.64	0.00
2012002	2011	PRET SAUBACH	C.E. - CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE	11	F	TAUX FIXE	0.00000	4.56	T	31/03/2012	31/03/2012	156 666.71	130 000.07	0.00	6 197.33	13 333.32	19 530.65	0.00
2013001	2013	INVESTISSEMENTS 2013	BQUE POSTA - LA BANQUE POSTALE	15	F	TAUX FIXE	0.00000	3.74	T	01/05/2014	01/05/2014	1 082 000.00	1 082 000.00	109.10	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL												**27 341 621.40**	**14 978 833.06**	**154 217.50**	**634 090.90**	**1 849 887.36**	**2 519 532.69**	**35 554.43**

sélection : toutes les fiches

La structure de la dette

La répartition de la dette est la suivante :

STRUCTURE DE LA DETTE 2013

Montants en milliers d'Euro

CATÉGORIE	TAUX MOYEN	ENCOURS	%	ANNUITÉ RA INCLUS	%	AMORT. HORS RA	%	REMB. ANTICIPÉ	%	INTÉRÊT	%	ICNE	%	INTÉRÊTS COURUS	%	DURÉE RÉS. MOYENNE
TYPE DE TAUX																
Fixe	4.36	13 834	92.36	2 143	85.08	1 524	82.38	0	0.00	609	96.11	153	99.01	590	96.02	09 ans 07 mois
Indexé	1.81	1 145	7.64	376	14.92	326	17.62	0	0.00	25	3.89	2	0.99	24	3.98	08 ans 11 mois
EURIBOR03M	1.87	846	5.65	204	8.09	181	9.80	0	0.00	18	2.83	1	0.96	18	2.90	11 ans 00 mois
LICHF03M	0.26	145	0.97	97	3.86	76	4.11	0	0.00	0	0.08	0	0.02	0	0.08	03 ans 02 mois
LEP	4.71	111	0.74	33	1.29	27	1.44	0	0.00	6	0.95	0	0.00	6	0.98	03 ans 09 mois
TAM	0.28	44	0.29	42	1.69	42	2.28	0	0.00	0	0.04	0	0.01	0	0.04	00 ans 10 mois
Structuré	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	00 ans 00 mois
TRANCHE DE TAUX																
7.00% < taux	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	00 ans 00 mois
6.00% < taux <= 7.00%	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	00 ans 00 mois
5.00% < taux <= 6.00%	5.16	988	6.60	436	17.32	368	19.87	0	0.00	69	10.86	21	13.77	61	10.00	02 ans 07 mois
4.00% < taux <= 5.00%	4.43	9 304	62.11	1 311	52.02	865	46.77	0	0.00	440	69.32	93	60.19	433	70.40	10 ans 02 mois
3.00% < taux <= 4.00%	3.78	3 650	24.37	420	16.67	309	16.69	0	0.00	107	16.87	39	25.05	102	16.58	09 ans 10 mois
taux <= 3.00%	1.50	1 037	6.92	352	13.99	308	16.67	0	0.00	19	2.95	2	0.99	19	3.01	09 ans 06 mois
PÉRIODICITÉ																
Mensuelle	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	00 ans 00 mois
Bimestrielle	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	00 ans 00 mois
Trimestrielle	3.99	9 415	62.86	1 458	57.88	1 064	57.54	0	0.00	358	56.53	3	2.23	357	58.18	10 ans 05 mois
Quadrimestrielle	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	00 ans 00 mois
Semestrielle	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	00 ans 00 mois
Nonemestrielle	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	00 ans 00 mois
Annuelle	4.34	5 563	37.14	1 061	42.12	785	42.46	0	0.00	276	43.47	151	97.77	257	41.82	08 ans 01 mois
PRÊTEUR																
Tous	4.13	14 979	100.00	2 520	100.00	1 850	100.00	0	0.00	634	100.00	154	100.00	614	100.00	09 ans 06 mois
Autres organismes privés	4.05	8 110	54.14	1 418	56.30	1 024	55.36	0	0.00	359	56.58	75	48.53	351	57.18	10 ans 02 mois
Organismes bancaires divers	4.52	3 901	26.04	665	26.39	515	27.83	0	0.00	150	23.67	79	51.34	138	22.45	08 ans 10 mois
Crédit Mutuel - CIC	3.96	2 968	19.81	428	16.98	303	16.36	0	0.00	125	19.74	0	0.13	125	20.37	08 ans 09 mois
Caisse des Dépôts et Consignations	0.30	0	0.00	8	0.33	8	0.45	0	0.00	0	0.00	0	0.00	0	0.00	00 ans 00 mois
DEVISE																
euro	4.19	14 593	97.43	2 326	92.31	1 704	92.09	0	0.00	622	98.14	153	98.93	603	98.14	09 ans 08 mois
CHF	2.46	386	2.57	194	7.69	146	7.91	0	0.00	12	1.86	2	1.07	11	1.86	04 ans 04 mois
TOTAL	**4.13**	**14 979**		**2 520**		**1 850**		**0**		**634**		**154**		**614**		**09 ans 06 mois**

Tous les emprunts
Calcul d'encours au 31/12/2013

Au 31 décembre 2013 l'annuité de la dette s'est élevée à 2.519.532.69 € :
- Amortissement du capital 1.849.887.36 €
- Intérêts 634.090.90 €

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0.00**									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					**27 341 621.40**									
1641 Emprunts en euros (Total)					25 387 202.09									
199901 / 10502351810	CAISSE RLE CREDIT AGRICOLE	21/04/1999	31/10/2001	31/01/2002	265 921.69	V	EURIBOR03M	4.13	2.85	EUR	T	X	N	
1998023 / 10502351806	CAISSE RLE CREDIT AGRICOLE	02/03/1998	28/11/2001	28/02/2002	250 281.10	F		5.50	5.62	EUR	T	X	O	
1998024 / 082430420	CREDIT FONCIER DE FRANCE	21/03/1985	30/06/2001	30/06/2002	9 393.25	F		0.25	0.25	EUR	A	P	O	
1998053 / 0360319	BQUE POPULAIRE STRASBOURG	21/07/1998	25/07/2001	25/10/2001	377 911.79	F		5.00	5.09	EUR	T	X	O	
1998055 / MIN175561EUR	Caisse française fin. local	01/02/1999	01/11/2001	01/02/2002	260 327.36	F		4.90	4.99	EUR	T	X	O	
1999002 / 10502351811	CAISSE RLE CREDIT AGRICOLE	21/04/1999	31/10/2001	31/01/2002	797 765.08	V	EURIBOR03M	4.13	2.87	EUR	T	X	N	
1999007 / 3739360	CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE	02/11/1999	31/10/2002	31/10/2003	445 179.61	V	TAM	2.90	2.46	EUR	A	P	O	
2001001 / 941989	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNAT.	12/07/2001	01/08/2001	01/08/2002	99 091.86	F		0.30	0.30	EUR	A	P	N	
2002003 / 3633825 3	C.M.D.P. SAVERNE	30/08/2002	11/12/2002	31/12/2002	350 000.00	V	LEP	4.85	4.68	EUR	T	X	N	
2003002 / 3633825 5	C.M.D.P. SAVERNE	09/09/2003	02/10/2003	31/12/2003	300 000.00	F		3.70	3.75	EUR	T	X	N	
2003003 / 3633825 4	C.M.D.P. SAVERNE	09/09/2003	02/10/2003	31/12/2003	300 000.00	F		3.70	3.75	EUR	T	X	N	
2004002 / 0135256	BQUE POPULAIRE STRASBOURG	27/04/2004	30/04/2004	30/04/2005	2 500 000.00	F		3.95	3.95	EUR	A	P	O	
2005002 / MON232335EUR	Caisse française fin. local	13/07/2005	31/08/2005	01/01/2006	382 945.00	F		3.49	1.72	EUR	A	P	N	
2006001 / MON264684	Caisse française fin. local		01/08/2006	01/08/2007	3 293 359.09	F		3.39	4.27	EUR	A	C	N	
2006002 / MON264683	Caisse française fin. local	26/03/2007	20/04/2007	01/04/2008	2 392 383.00	F		3.00	3.63	EUR	A	P	N	
2007001 / 00036338200303	C.M.D.P. SAVERNE	12/07/2007	01/07/2007	30/09/2007	2 760 627.00	F		4.10	4.16	EUR	T	X	N	
2008001 / 3787814	CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE	18/07/2008	30/09/2008	30/09/2011	4 539 349.55	F		4.48	4.56	EUR	T	X	N	
2009001 / 10278015000003633820	C.M.D.P. SAVERNE	29/01/2010	31/12/2009	31/03/2010	1 100 000.00	F		3.65	3.70	EUR	T	X	N	
2010001 / 8690682	CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE	11/08/2010	31/08/2010	30/11/2010	976 000.00	V	EURIBOR03M	2.74	2.45	EUR	T	X	N	
2011001 / 8965452	CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE	19/12/2011	22/12/2011	01/06/2012	1 598 000.00	F		4.56	4.58	EUR	A	P	N	
2012001 / 9065447	CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE	23/07/2012	30/09/2012	30/06/2017	1 150 000.00	F		4.99	5.10	EUR	T	X	N	
2012002 / 5053639	CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE	18/07/2008	31/12/2011	31/03/2012	156 666.71	F		4.48	4.56	EUR	T	X	N	
2013001 / MON281777EUR	LA BANQUE POSTALE	20/12/2013	30/12/2013	01/05/2014	1 082 000.00	F		3.66	3.74	EUR	T	X	N	
1643 Emprunts en devises (Total)					1 954 419.31									
1998042 / MON152079CHF	DEXIA CREDIT LOCAL	05/12/1997	01/10/2001	01/01/2002	237 270.28	V	LICHF03M	3.33	2.80	CHF	T	X	N	
1998056 / 908542	CAISSE RLE CREDIT AGRICOLE	21/10/1998	28/10/2001	28/01/2002	272 289.56	V	EURIBOR03M	2.30	1.39	CHF	T	X	N	
1999003 / PRET DU 16.6.99	SOGENAL SAVERNE	29/06/1999	30/12/2001	30/03/2002	259 163.29	V	LICHF03M	2.02	2.65	CHF	T	X	N	
1999008 / PRET DU 29.6.99	SOGENAL SAVERNE	29/06/1999	28/12/2001	28/03/2002	254 081.74	V	LICHF03M	2.00	2.64	CHF	T	X	O	
2002001 / MPH201033CHF	DEXIA CREDIT LOCAL	22/08/2002	01/09/2007	01/12/2007	267 942.30	V	LICHF03M	3.08	3.32	CHF	T	X	N	
2002002 / MON202919CHF	DEXIA CREDIT LOCAL	17/10/2002	30/10/2002	01/02/2003	400 627.69	F		3.98	4.66	CHF	T	X	N	
2005001 / MON232223CHF	DEXIA CREDIT LOCAL	13/07/2005	26/07/2005	01/11/2005	243 044.45	F		2.73	4.91	CHF	T	X	N	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)					0.00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0.00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0.00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0.00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0.00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0.00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0.00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0.00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					**0.00**									
1681 Autres emprunts (Total)					0.00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0.00									
1687 Autres dettes (Total)					0.00									
TOTAL GENERAL					**27 341 621.40**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F :fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)
(5) Taux initial du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

e) La dette structurée

Comme l'a confirmé le rapport de la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport 2013, la Ville de Saverne ne dispose pas de dette structurée : « *la dette n'est pas constituée d'emprunts à risques…* ». « *…s'agissant des produits de niveau 4, il s'agit de sept emprunts libellés en francs suisses à taux fixes ou taux variables, représentant un encours de 532 K€ au 1er Janvier 2013 – soit 3,6% de l'encours – dont 286 k€ pour les seuls emprunts à taux fixes.* »

f) La dette garantie

La ville de Saverne accorde sa garantie sur des emprunts dans le cadre des opérations de constructions ou de réhabilitations aidées par l'Etat.

Rappel: les garanties accordées par les collectivités locales sont strictement encadrées par la loi, avec notamment l'existence de règles prudentielles :

- La règle du plafonnement : le montant total des annuités garanties à échoir au cours d'un exercice, majoré des annuités de la dette propre de la collectivité, ne peut excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement

- La règle de la division des risques : le montant des annuités garanties au profit d'un même tiers, exigible au titre d'un exercice, ne peut dépasser 10% de l'ensemble du montant des annuités susceptibles d'être garanties.

- La règle du partage des risques : la quotité garantie par les collectivités locales ne peut excéder 50%.

Toutefois les règles prudentielles ne sont pas applicables aux opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements menées par un organisme d'H.L.M. ou une Société d'Economie Mixte, ou réalisées avec l'apport de subventions de l'Etat.

En 2013, la ville de Saverne a accordé sa garantie sur 39 emprunts, pour un capital de 15 001 659.63 €.
Au 31 décembre 2013, l'encours restant garanti s'élève 8 472 219.12 €.

ETAT DE LA DETTE - GARANTIES D'EMPRUNT

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Etat constaté - COMMUNE DE SAVERNE - montants en Euros

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	BÉNÉFICIAIRE GARANTI	% DE GARANTIE	N° DE CONTRAT	DATE D'ÉCHÉANCE	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX (%)	PÉRIODE	CAPITAL À L'ORIGINE	ENCOURS AU 31/12/2013	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
134	1998	CONSTRUCTION 57 LOGEMENTS	CAISSE PRETS ORG.H.L.M.	OPUS - O.P.U.S.	100.00	5835111	25/07/2013	18	F	TAUX FIXE	0.00000	2.95	A	40 246.27	8 250.18	319.90	2 594.00	2 913.90
135	1996	CONSTRUCTION I.M.E.	CAISSE EPARGNE ALSACE	AAPEI - A.A.P.E.I.SAVERNE	50.00	2056315	31/03/2013	20	F	TAUX FIXE	0.00000	3.97	T	190 561.27	49 957.33	2 340.39	14 254.63	16 595.02
136	1989	CONST.RESIDENCE STE BARBE	CAISSE PRETS ORG.H.L.M.	SCIRS - S.C.I.R.S.	100.00	1910059001	01/03/2013	28	R	LIVRET A	0.00000	6.80	A	251 106.09	61 301.74	12 643.45	13 446.78	26 090.23
137	1998	BLOC 1 PSR 1ER EMPRUNT	C.D.C.	OPUS - O.P.U.S.	100.00	051444	31/03/2013	19	F	TAUX FIXE	0.00000	0.00	A	34 526.65	7 268.80	0.00	1 817.19	1 817.19
138	2002	CONST.F.A.S. LA LICORNE	C.D.C.	AAPEI - A.A.P.E.I.SAVERNE	50.00	1004392	01/01/2013	15	R	LIVRET A	0.00000	4.14	T	57 168.38	14 292.16	689.54	3 811.22	4 500.76
139	1998	CONST.LOGEMENTS RENNWEG	C.D.C.	SCIRS - S.C.I.R.S.	100.00	1310064201	01/09/2013	19	R	LIVRET A	0.00000	4.30	A	692 455.28	194 906.20	10 264.80	43 810.07	54 074.87
140	1997	RESTRUCTURATION DU C.A.T.	CAISSE EPARGNE ALSACE	AAPEI - A.A.P.E.I.SAVERNE	50.00	2056313	01/01/2013	20	R	LIVRET A	0.00000	3.75	M	259 163.33	73 938.52	3 116.27	16 818.13	19 934.40
141	1999	CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS	CAISSE PRETS ORG.H.L.M.	OPUS - O.P.U.S.	100.00	571719/11	25/01/2013	19	F	TAUX FIXE	0.00000	3.80	A	17 199.68	5 763.64	258.13	1 029.28	1 287.41
142	1998	CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS	CAISSE PRETS ORG.H.L.M.	OPUS - O.P.U.S.	100.00	57171811	25/01/2013	20	F	TAUX FIXE	0.00000	3.60	A	378 527.51	120 999.97	5 138.52	21 736.64	26 875.16
143	1988	REHABILITATION RTE ROMAINE	SERV AIDE LOGT FAMILIAL	OPUS - O.P.U.S.	100.00	4880	28/01/2013	30	F	TAUX FIXE	0.00000	1.00	A	76 224.51	26 682.22	318.61	5 178.99	5 497.60
144	1988	TRAV.HUMANISATION MAISON RETRAITE	B.F.C.M.	HOPCIVIL - HOPITAL CIVIL SAVERNE	100.00	39478370	31/05/2013	30	F	TAUX FIXE	0.00000	8.75	A	774 441.01	129 073.51	13 552.72	25 814.70	39 367.42
145	1999	PROGRAMME ILOT DU MOULIN	CAISSE PRETS ORG.H.L.M.	NOUV.LOG. - NOUVEAU LOGIS ALSACIEN	100.00	686950	01/12/2013	20	R	LIVRET A	0.00000	3.45	A	508 986.27	179 857.65	10 506.21	30 726.72	41 232.93
146	1988	TRAV.HUMANISATION MAISON RETRAITE	CAISSE EPARGNE ALSACE	HOPCIVIL - HOPITAL CIVIL SAVERNE	100.00	3560116084.12	31/12/2013	30	R	LIVRET A	4.25000	8.75	A	396 367.44	66 061.19	6 936.43	13 212.25	20 148.68
147	1999	F.A.S. RUE DE HAGUENAU	CAISSE EPARGNE ALSACE	AAPEI - A.A.P.E.I.SAVERNE	50.00	837423663/01	30/06/2013	20	R	TAM	0.30000	3.38	A	619 705.26	185 911.55	7 331.11	30 985.27	38 316.38
148	1985	LOGEMENTS RENNWEG	CAISSE PRETS ORG.H.L.M.	SCIRS - S.C.I.R.S.	85.00	33300072 01	01/12/2013	34	R	LIVRET A	0.00000	8.50	A	171 805.33	102 795.86	9 657.02	10 816.14	20 473.16
149	1999	CONSTRUCTION 2EME F.P.A.	C.D.C.	OPUS - O.P.U.S.	100.00	0250387	01/03/2013	21	R	LIVRET A	0.00000	3.80	A	954 332.24	437 381.76	27 161.18	50 551.64	77 712.82
150	1982	CONSTRUCTION 28 LOGEMENTS	CAISSE PRETS ORG.H.L.M.	OPUS - O.P.U.S.	100.00	58363/11	25/04/2013	38	F	TAUX FIXE	0.00000	3.60	A	75 203.10	22 454.81	908.37	2 777.77	3 686.14
151	1986	ILOT DE LA MAILLE	C.D.C.	SCIRS - S.C.I.R.S.	100.00	3340005001	01/09/2013	34	F	TAUX FIXE	0.00000	4.94	A	598 525.36	210 379.13	26 474.80	25 470.67	51 945.47
152	1986	ILOT DE LA MAILLE	C.D.C.	SCIRS - S.C.I.R.S.	100.00	3340005701	01/09/2013	34	F	TAUX FIXE	0.00000	4.94	A	304 898.03	107 170.39	13 486.68	12 975.15	26 461.83
153	1971	1ER BLOC PSR 3EME EMPRUNT	CAISSE PRETS ORG.H.L.M.	OPUS - O.P.U.S.	100.00	510306	25/10/2013	50	F	TAUX FIXE	0.00000	0.00	A	2 352.29	376.19	0.00	47.05	47.05
154	1988	CONST.CITE ERMITAGE	C.D.C.	SCIRS - S.C.I.R.S.	100.00	3340015301	01/05/2013	34	F	TAUX FIXE	0.00000	4.94	A	814 483.57	354 191.59	36 140.84	31 869.20	68 010.04
155	2001	LOGEMENTS RUE DE LA COLLINE	C.D.C.	HABFAM - HABITAT FAMILIAL D'ALSACE	50.00	538344	01/06/2013	25	R	LIVRET A	0.00000	4.20	A	388 745.00	250 646.12	11 127.15	14 285.99	25 413.14
156	1995	CONSTRUCTION 78 LOGEMENTS	C.D.C.	HABSALAL - HABITAT DES SALARIES D ALSACE	50.00	429862	01/11/2013	32	R	LIVRET A	0.00000	5.80	A	2 120 523.86	1 350 061.61	91 740.64	64 068.22	155 808.86
157	1996	LOGEMENTS SOCIAUX RUE DE HAGUENAU	C.D.C.	OPUS - O.P.U.S.	50.00	0441842	01/04/2013	32	R	LIVRET A	0.00000	5.80	A	587 650.09	391 890.68	20 907.70	16 861.26	37 768.95
158	1997	LOGTS URGENCE RUE DE DETTWILLER	C.D.C.	AAPEI - A.A.P.E.I.SAVERNE	100.00	473055	05/07/2013	32	R	LIVRET A	0.00000	4.30	A	45 316.23	33 255.21	1 482.41	1 219.46	2 701.87
159	1998	AMELIORATION LOGTS RUE DELL	C.D.C.	NOUV.LOG. - NOUVEAU LOGIS ALSACIEN	50.00	0853223	05/06/2013	32	R	LIVRET A	0.00000	3.45	A	158 862.39	107 775.34	3 887.70	4 911.64	8 799.33
160	2000	TRAV.REHABILITATION RUE DES GRAVIERES	C.D.C.	SIBAR - S.I.B.A.R.	50.00	578253	01/03/2013	32	R	LIVRET A	0.00000	3.05	A	22 867.36	15 807.64	501.35	630.13	1 131.47
161	2000	AMELIORATION LOGTS LA ROMAINE	C.D.C.	SIBAR - S.I.B.A.R.	50.00	578249	01/03/2013	32	R	LIVRET A	0.00000	3.55	A	152 449.02	107 805.75	3 972.10	4 084.19	8 056.29
162	2004	PAVILLONS RUE DE MONSWILLER	C.D.C.	LOGIEST - LOGIEST	100.00	1013919	01/01/2013	35	R	LIVRET A	0.00000	3.45	A	1 047 935.24	883 691.68	31 205.69	20 821.10	52 026.79
163	2007	CONSTRUCTION LOGTS RUE DES BAINS	C.D.C.	HABFAM - HABITAT FAMILIAL D'ALSACE	50.00	1018762	15/06/2013	35	R	LIVRET A	0.00000	3.69	A	394 027.67	358 845.81	13 494.75	6 865.62	20 360.37
164	2007	LOGEMENTS RUE DES BAINS	C.D.C.	HABFAM - HABITAT FAMILIAL D'ALSACE	97.14	1023972	15/09/2013	50	R	LIVRET A	1.19000	3.69	A	89 912.98	87 431.10	3 256.83	829.72	4 086.55
165	2004	PAVILLONS RUE DE MONSWILLER	C.D.C.	LOGIEST - LOGIEST	100.00	1013983	01/01/2013	50	R	LIVRET A	0.00000	3.45	A	338 380.92	311 245.50	10 856.65	3 439.95	14 296.60
166	2005	LOGTS COLLECTIFS RUE DES EGLISES	C.D.C.	OPUS - O.P.U.S.	100.00	1037876	01/05/2013	30	R	LIVRET A	0.00000	3.82	A	315 000.00	262 013.82	10 296.35	7 524.11	17 820.46
167	2005	LOGTS COLLECTIFS RUE DES PERES	C.D.C.	OPUS - O.P.U.S.	100.00	1044732	01/06/2013	35	R	LIVRET A	0.00000	3.40	A	185 000.00	159 475.53	5 543.76	3 576.14	9 119.90
168	2008	OPERATION LA ROSERAIE	C.D.C.	HABSALAL - HABITAT DES SALARIES D ALSACE	100.00	1116582	01/09/2013	50	R	LIVRET A	0.00000	1.75	A	84 735.00	80 259.63	1 424.96	1 166.88	2 591.84
169	2012	EXTENSION ESAT	C.D.C.	AAPEI - A.A.P.E.I.SAVERNE	50.00	1167634	01/01/2013	20	F	TAUX FIXE	0.00000	3.22	T	741 975.00	677 052.17	22 547.28	37 098.76	59 646.04
170	2012	TRAVAUX AU CLUB HIPPIQUE	CAISSE EPARGNE ALSACE	CLUBHIPP - CLUB HIPPIQUE DE SAVERNE	100.00	2955625	05/01/2013	15	F	TAUX FIXE	0.00000	4.94	M	110 000.00	100 947.17	5 128.81	5 268.47	10 397.28
171	2012	SALLE RESTAURATION ET CUISINE NL ESAT	C.D.C.	AAPEI - A.A.P.E.I.SAVERNE	100.00	1223979	01/01/2013	15	F	TAUX FIXE	0.00000	3.05	T	500 000.00	458 333.35	14 590.63	33 333.32	47 923.95
172	2012	ACHAT IMMEUBLE 2A RUE DE L ARTISANAT	CAISSE EPARGNE ALSACE	APAEIIE - A.P.A.E.I.I.E.	100.00	9009283	30/01/2013	25	F	TAUX FIXE	0.00000	4.45	M	500 000.00	476 666.62	21 693.73	20 000.04	41 693.77
TOTAL GENERAL															**15 001 659.63**	**8 472 219.12**	**460 903.46**	**605 728.49**	**1 066 631.92**

sélection : toutes les fiches

Le ratio de plafonnement du risque (défini comme le fait que le total des annuités de la dette communale et des annuités garanties, déduction faite des provisions éventuelles, ne peut dépasser 50% des recettes réelles de fonctionnement) est de 22,9%.
Il convient également de noter que la couverture accordée pour certains prêts est assortie de garanties sur biens patrimoniaux en cas de défaillance du débiteur.

2. Prévisions pour l'année 2014

2.1 Gestion de la Trésorerie

La gestion de trésorerie va se poursuivre avec pour objectifs de réduire le solde journalier moyen du compte ouvert au trésor public, et d'optimiser le recours à l'emprunt.
Il conviendra de contracter de nouvelles lignes de trésorerie court terme, après mise en concurrence fin d'année 2014

2.2 Gestion de la dette

En 2014, la ville poursuivra la politique de désendettement engagée. L'autorisation de recours à l'emprunt devrait être d'environ 1,1 M€ au budget primitif 2014.

Au 31 Décembre 2013, les prévisions d'extinction de la dette sont les suivantes :

Etat prévisionnel - ETAT DE LA DETTE DE LA VILLE DE SAVERNE - montants en Euros

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ
2014	1 756 398.57	597 660.20	2 378 623.05
2015	1 688 511.77	533 545.97	2 238 810.48
2016	1 726 600.57	461 653.42	2 205 473.93
2017	1 419 591.86	388 538.51	1 824 096.17
2018	1 360 633.47	331 379.56	1 696 336.03
2019	1 358 420.40	276 222.11	1 638 965.51
2020	1 168 722.60	220 370.33	1 392 335.21
2021	1 187 765.34	172 030.77	1 359 796.11
2022	1 096 017.10	123 344.22	1 219 361.32
2023	688 461.28	81 076.43	769 537.71
2024	464 711.98	58 163.32	522 875.30
2025	362 300.36	41 362.05	403 662.41
2026	298 037.79	27 357.49	325 395.28
2027	288 245.92	14 156.83	302 402.75
2028	91 111.54	2 946.50	94 058.04
2029	23 301.38	213.21	23 514.59
TOTAL GENERAL	**14 978 831.93**	**3 330 020.92**	**18 395 243.89**

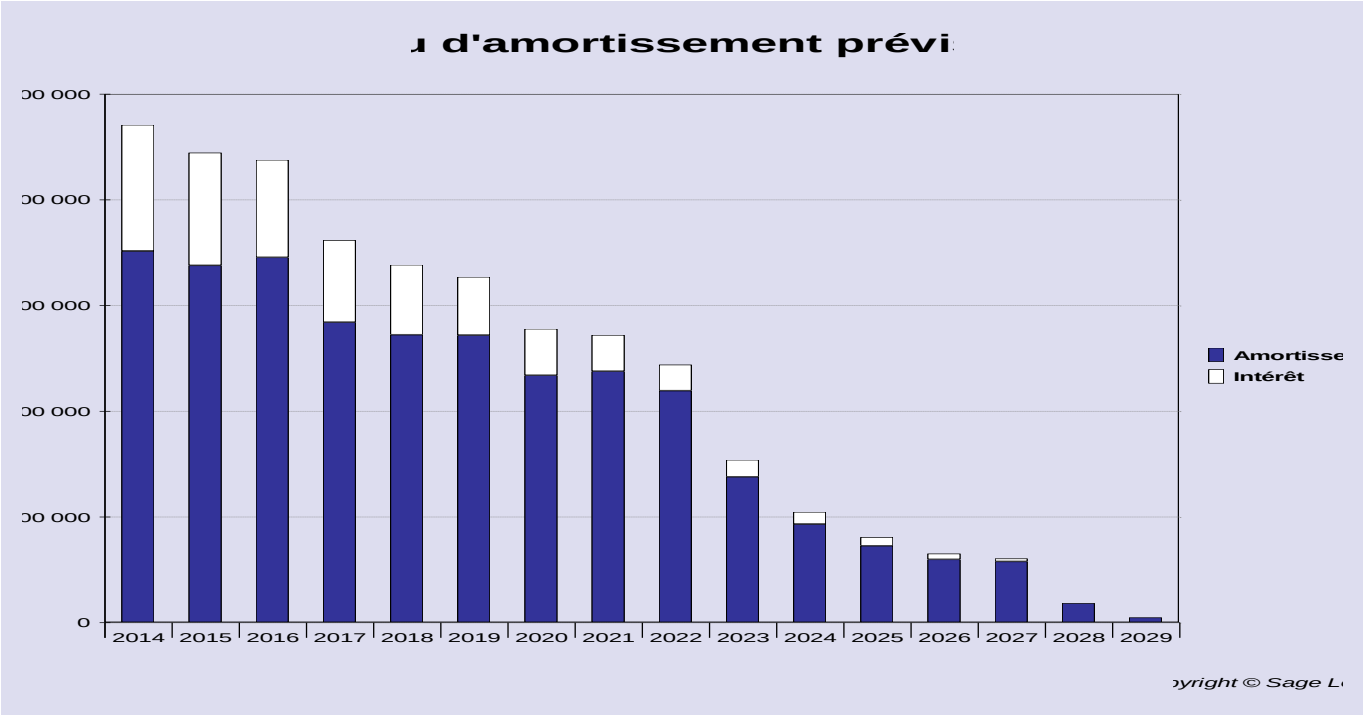

6. Débat d'orientation budgétaire 2014.

Ce point est présenté par M. JAN.

Il souhaite faire part d'une nouvelle reçue récemment, la notification de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) que verse l'Etat et qui est en baisse de 147 000 € ce qui imposera un certains nombres de contraintes supplémentaires pour la construction du Budget Primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3.500 habitants et doit se tenir dans les deux mois précédents l'adoption du budget primitif (Art L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce débat a pour objet de présenter les orientations proposées par la municipalité parallèlement au travail de préparation budgétaire.

Sur la base du constat d'exécution du budget de l'année précédente, le Conseil Municipal est notamment appelé à rendre un avis sur les propositions formulées en matière de politique fiscale, de prévision en matière de recettes maîtrisables par la collectivité et de dégager les priorités d'investissement en fonction des capacités financières de la collectivité.

Le contexte général

Le Débat d'Orientation Budgétaire s'inscrit dan un contexte politico-économique défini par le législateur dans le cadre de la loi de finances pour ce qui concerne les communes.

Les éléments de contexte extérieurs :

- L'évolution du PIB est estimée à **+ 0,9 %** pour 2014.

- L'inflation est estimée à **+ 1,4 %.** Cette augmentation, associée à l'augmentation du coût de l'énergie va générer une progression mécanique des dépenses de fonctionnement courantes. A noter que la dernière évolution du « panier du maire » publié par l'Association des Maires de France s'établit à +2,2 % pour le dernier semestre 2013.

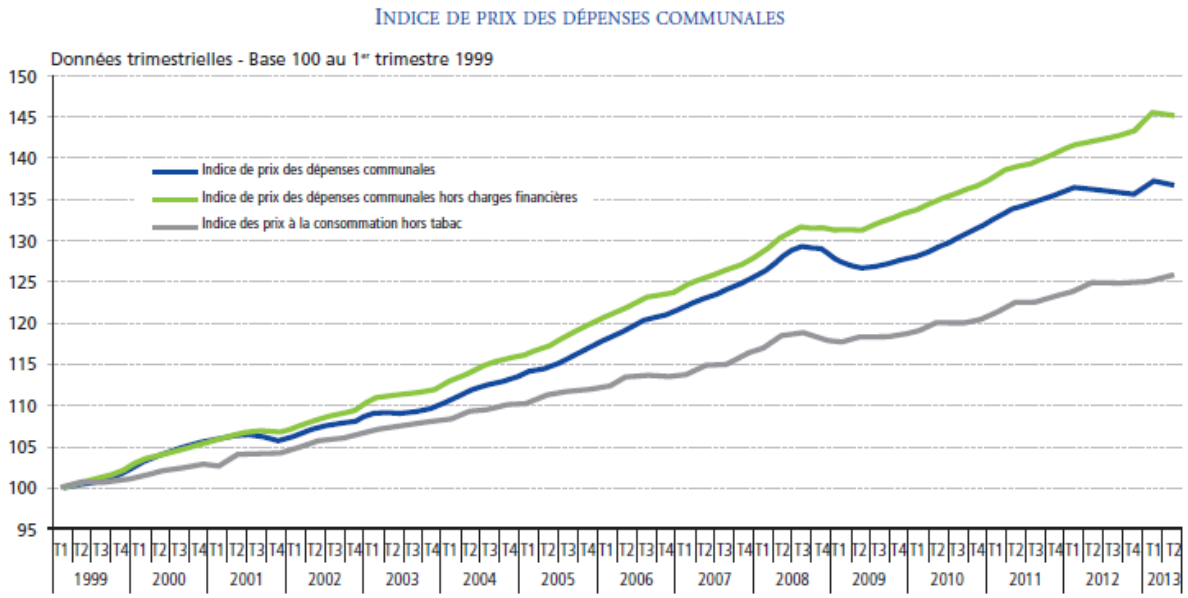

- Les dotations de l'Etat seront en baisse pour 2014 dans le cadre de la politique de résorption du déficit du budget de l'Etat. Les notifications sont attendues pour la mi-avril.

- Le taux de révision des bases de la fiscalité locale est fixé à **+0,9 %** pour les taxes foncières et d'habitation.

Pour Saverne, les données du débat d'orientation budgétaire sont déclinées ci-dessous :

Les objectifs fixés en ce début de mandat consistent à :

- ✓ Pour suivre une gestion rigoureuse et équitable
- ✓ Garantir le maintien du niveau du service public rendu,
- ✓ Poursuivre des efforts d'entretien du patrimoine existant (voirie, écoles, équipements sportifs et culturels, bâtiments historiques).
- ✓ Concrétiser le pacte fiscal : une stabilité de la charge fiscale

➢Une gestion rigoureuse et équitable :

Poursuivre des actions concrètes en vue du redressement de la situation financière de la commune

1. Réaliser les efforts nécessaires en vue de garantir le remboursement de la dette existante et rétablir une capacité d'autofinancement nette positive.
2. Engager une démarche de réduction de l'encours de la dette.
3. Garantir la sincérité des comptes,

1. Réaliser les efforts nécessaires en vue de garantir le remboursement de la dette existante et rétablir une capacité d'autofinancement nette positive.

L'atteinte de cet objectif a nécessité une importante augmentation des impôts en 2008 suivie d'ajustements plus modérés.

La capacité à rembourser la dette se mesure par l'épargne brute qui doit permettre de couvrir l'annuité de la dette en capital. Le remboursement de l'annuité de la dette est actuellement garanti.

Toutefois, malgré les mesures d'ajustement des recettes et des dépenses décidées depuis 2008, une situation d'autofinancement positive n'a pas encore pu être atteinte. D'ailleurs la Chambre Régionale des Comptes a soulevé ce point tout en relevant les mesures prises pour atteindre cet objectif.

Pour 2014, en accord avec les remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport 2013, les efforts seront poursuivis pour rétablir cette situation.

2. Engager une démarche de réduction de l'encours de la dette.

On peut observer que depuis l'exercice 2008 avec un encours de 17.379.422 €, le stock de dette s'établit au 31/12/2013 à 14 978 833 €, soit en repli de près de 13 %.

Afin de poursuivre le désendettement de la commune, la municipalité proposera pour 2014 un recours à l'emprunt à nouveau modéré de l'ordre de 1 M € afin de réduire le stock d'environ 650.000 €.

Sans tenir compte de l'hypothèse d'un emprunt de 1 M € en 2014, la prospective de désendettement se décline comme suit :

Etat prévisionnel - ETAT DE LA DETTE DE LA VILLE DE SAVERNE - montants en Euros

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ
2014	1 756 398.57	597 660.20	2 378 623.05
2015	1 688 511.77	533 545.97	2 238 810.48
2016	1 726 600.57	461 653.42	2 205 473.93
2017	1 419 591.86	388 538.51	1 824 096.17
2018	1 360 633.47	331 379.56	1 696 336.03
2019	1 358 420.40	276 222.11	1 638 965.51
2020	1 168 722.60	220 370.33	1 392 335.21
2021	1 187 765.34	172 030.77	1 359 796.11
2022	1 096 017.10	123 344.22	1 219 361.32
2023	688 461.28	81 076.43	769 537.71
2024	464 711.98	58 163.32	522 875.30
2025	362 300.36	41 362.05	403 662.41
2026	298 037.79	27 357.49	325 395.28
2027	288 245.92	14 156.83	302 402.75
2028	91 111.54	2 946.50	94 058.04
2029	23 301.38	213.21	23 514.59
TOTAL GENERAL	**14 978 831.93**	**3 330 020.92**	**18 395 243.89**

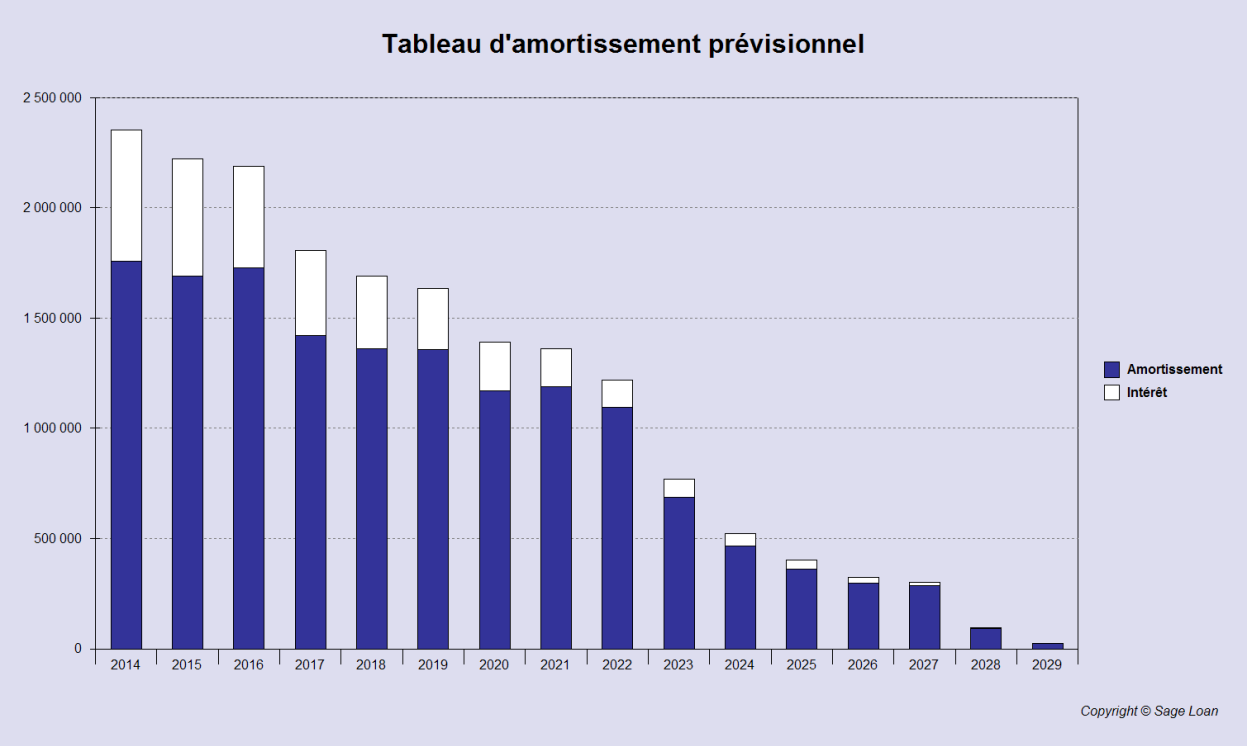

3. **<u>Garantir la sincérité des comptes,</u>**

Les actions menées ont conduit la Chambre Régionale des Comptes à souligner dans son rapport les progrès accomplis par la Ville de Saverne.

La garantie de la sincérité des comptes sera poursuivie en continuant de :

- **Pratiquer le rattachement des charges à l'exercice concerné**, c'est-à-dire de comptabiliser sur l'exercice les dépenses connues nées au courant de ce dernier et garantir ainsi le résultat du résultat comptable.

- **Améliorer les taux de réalisation des dépenses et des recettes.**

- **Fiabiliser les comptes**

- **Garantir un montant de report de dépenses et de recettes d'investissement au plus juste de la réalité.**

- **Améliorer sensiblement la comptabilité d'engagement et les délais de paiement** de la collectivité. Ces derniers s'améliorent et la mise en place d'un nouveau logiciel permettant la dématérialisation du contrôle et de la transmission au Trésor Public sont de nouveaux outils qu'il convient désormais de déployer.

➢Maintenir et améliorer le niveau de service public rendu

Malgré le contexte difficile, aucune réduction de niveau de service rendu n'est à constater. Certaines évolutions concernent des réorganisations internes qui ont permis d'assurer le niveau de service.

On peut **notamment** relever :

- Le niveau des subventions versées aux partenaires associatifs a été maintenu alors que d'autres collectivités ont réduit leur niveau de participation.
- Le renouvellement des logiciels financiers et ressources humaines
- L'attribution de la DSP du camping avec d'importants investissements d'ores et déjà réalisés par le titulaire SEASONOVA.
- La prochaine mise en service d'une aire d'accueil de camping-cars rue du Zornhoff.
- Une nouvelle délégation d'exploitation du Cinéma est lancée pour fin 2014.
- L'exploitation en régie du Port de Plaisance avec un investissement prévisionnel de plus de 400.000 € à réaliser sur plusieurs exercices.

➢ Poursuivre les efforts d'entretien du patrimoine existant (voirie, écoles, équipements sportifs et culturels, bâtiments historiques)

La poursuite d'une démarche d'investissement et de programmation financière prospective.

L'année 2013 a été consacrée à poursuivre l'élaboration du programme pluriannuel d'investissement permettant de définir des priorités en matière de travaux de gros entretien du patrimoine et de la voirie.

Le projet de réhabilitation programmé dans le temps de la voirie communale précédemment initié en 2012 a fait en 2013 l'objet de discussions en commission des travaux pour les investissements prévisionnels 2014.

Dans le cadre d'une démarche conjointe de prospective financière engagée avec les services du Trésor Public, plusieurs hypothèses ont pu être à nouveau étudiées.

En vue de l'amélioration significative de la situation financière combinée à un recours modéré à la fiscalité des ménages, il conviendra encore de limiter les investissements réels à environ 2 M € par an avec un recours limité à l'emprunt de l'ordre de 1 M€.

LES EVOLUTIONS PREVISIONNELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes.

1. Les produits des services.

La recette 2013 s'est élevée à 2.086.350 € par rapport à 1.123.724 € en 2012. Cette augmentation est uniquement liée à une ré imputation sur ce chapitre des remboursements ALSH par la communauté de Communes (821 082 €)
Le montant de la prévision 2014 sera fixé au niveau du réalisé 2013.

2. Les impôts et taxes.

Ce chapitre a représenté une recette de 9.237.284 € en 2013 par rapport à 9.169.119 € en 2012, soit une progression de 0,74% décomposée comme suit :

- TH/TFB/TFNB : + 89 203 €
- Attribution de compensation CCRS (TPU) : + 0 €
- Droits de stationnement : -17 732,47 €
- Taxe sur l'électricité : + 18 302 €
- Emplacements publicitaires : - 8 372 €
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : - 11 875 €

Pour ce qui concerne les taxes ménages, la loi de finances pour 2013 a fixé à **0,9** % l'évolution forfaitaire des bases.

L'attribution de compensation de la CCRS restera stable à 3.553.626 €.

La taxe sur l'électricité, les emplacements publicitaires et les droits de stationnement seront prévus en fonction du réalisé 2013.

Une prévision plus prudente sera proposée pour **la taxe sur les droits de mutation**.

Concernant **les taxes communales,** la notification des bases permet d'envisager seulement à taux constant un produit supplémentaire en 2013 de **+ 26.351** €, soit un effet base de + 0,48%

COMMUNE : 437 SAVERNE
ARRONDISSEMENT : 67 SAVERNE
TRESORERIE SPL : SIP DE SAVERNE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2014

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

I – RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2013 (1)	Taux d'imposition communaux de 2013 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2014 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2014 (4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)
Taxe d'habitation.....	13 655 338	12,82	>>>	13 844 000	1 774 801
Taxe foncière (bâti).....	17 165 966	17,57	>>>	17 171 000	3 016 945
Taxe foncière (non bâti).	82 179	45,36	>>>	85 000	38 556
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants (4)		>>>		Total :	4 830 302

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2014 (5)

Produit nécessaire à l'équilibre du budget (6)	- Total allocations compensatrices 182 826	- Produit taxe additionnelle FNB (7)	- Produit des IFER (8)	- Produit de la CVAE (9)	- TASCOM (10)	- DCRTP (11)
	- Versement GIR (11)	+ Prélèvement GIR (11)	+ Prélèvement pour le FSRIF	= Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)		

2. CALCUL DES TAUX 2014 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2013 (col.2 ou 3) (6)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (12) (7) (8)	Taux de référence 2014 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTES (12) (10)	Bases d'imposition prévisionnelles 2014 (5) (11)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
Taxe d'habitation.....	12,82	Produit attendu / 4 830 302 (Produit à taux constants) = (6 décimales)			13 844 000	
Taxe foncière (bâti).....	17,57				17 171 000	
Taxe foncière (non bâti).	45,36				85 000	
CFE.....	>>>					
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2014 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :				Produit fiscal attendu		

A STRASBOURG — Le préfet, — A — le
Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES — le — Le maire,

Dans un contexte socio-économique de plus en plus tendu et difficile pour de nombreuses familles, la volonté est de ne pas augmenter les impôts locaux au-delà du taux d'inflation du « panier du Maire », engagement pris pendant la période électorale, soit **+ 2 %**

3. Les dotations et participations.

Ce chapitre a généré une recette de 2.758.526,63 € en 2013 par rapport à 3.310.488 € en 2012, soit une baisse de 551 961 € (-16,67 %) due à une ré imputation au chapitre 73 des remboursements ALSH par la communauté de Communes (-821 082 €).
En ne tenant pas compte de cette ré imputation, les recettes encaissées sont en diminution de 0,18%.

En raison des prévisions à la baisse de la part principale de la DGF, la recette prévisionnelle 2014 sera de l'ordre de 2 716.000 €.

4. Les produits de gestion courante.

La recette 2013 s'est élevée pour ce chapitre à 506.230 € en 2013 par rapport à 513.209 € en 2012.
Le montant de la prévision 2014 sera fixé au niveau du réalisé 2013.

B. Les dépenses.

1. Les charges à caractère général (chap 011).

La dépense 2013 s'est élevée à 3 390 064 € par rapport à 2.864.902 € en 2012.

La prévision 2014 sera de l'ordre devrait être équivalente à la prévision 2013.

2. Les charges de personnel.

De 2010 à 2011, la masse salariale a connu une **baisse de 1,03 %.**

De 2011 à 2012, cette dépense progresse de 5,08 %.

De 2012 à 2013, la progression est de 2,10%

(données brutes)

Pour 2014, l'évolution de la valeur du point d'indice de rémunération de la fonction publique sera probablement nulle.

Les effets du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) du personnel communal conduit néanmoins à prévoir une augmentation de l'ordre de 2,5 % à effectif constant.

3. Les charges de gestion courante.

Elles ont représenté un volume de dépenses de 1.847.789 € en 2013 par rapport à 1.761.168 € en 2012.

Les subventions aux associations représentent 39 % de ce chapitre (693.000 € versés en 2013).

L'objectif 2014 est de limiter l'augmentation de ce poste au vu des demandes actuellement enregistrées.

Les contributions aux collectivités extérieures ont représenté une dépense de 1 017.000 € en 2013, dont le CCAS pour 250.000 €.

Parmi ceux-ci, la contribution au SDIS a représenté 432 501,92 € en 2013.

4. Les charges financières.

651.980 € ont été consacrés au service de l'intérêt de la dette en 2013.

Pour 2014, la prévision s'établit à 655.400 €. En effet, certains prêts sont échus en 2014 et remplacés par des annuités nouvelles contractées ces dernières années.

****

e) Les orientations du programme d'investissement

Le contexte général

Le Débat d'Orientation Budgétaire a également pour objet de définir les priorités de la commune en matière d'investissements.

Par ailleurs, les orientations résultent également de la capacité d'autofinancement et de l'objectif général de réduction du poids de la dette.

En fonction de ces considérations, la municipalité propose de retenir les priorités décrites ci-dessous.

Il convient de rappeler en préliminaire qu'un montant de :

750 996 €

de dépenses d'investissement engagées mais non mandatées au 31/12/13 est reporté sur l'exercice 2014.

Les reports font également apparaître 263.895 € **de recettes d'investissement** certaines non recouvrées au 31/12/13.

De manière générale, le niveau prévisionnel de dépenses d'investissements **tient compte de la capacité de la commune à en autofinancer une partie l'épargne dégagée en fonctionnement**, le reversement FCTVA ou l'obtention de subventions extérieures.

Compte tenu de ce contexte, les principes proposés pour les orientations d'investissement seront de:

Poursuivre un programme de rénovation des voiries et de l'éclairage public

A ce titre, les priorités seront consacrées à :

- Réfection totale de la chaussée et des trottoirs de la rue du Haut Barr
- Réfection de la rue Person (nouveau tapis d'enrobés sur la chaussée)
- Réfection totale de la chaussée, des trottoirs et pose d'une gaine d'éclairage public de la rue des Sources
- Réfection de la rue des Aubépines (nouveau tapis d'enrobés sur la chaussée)
- Réaménagement partiel d'une partie du trottoir de la rue du Maréchal Joffre

Avec les travaux d'éclairage public et une enveloppe de 25.000 € consacrée à la mise en accessibilité des voiries pour PMR**, le programme 2014 est estimé à environ 750.000 €.**

En outre, un marché à bon de commande permettra de faire face à divers aménagements et réfections d'ampleur plus modeste (enveloppe annuelle de 80.000 € TTC).

Investir dans des travaux de gros entretien du patrimoine communal pour assurer la continuité du service public.

Les dépenses 2014 seront à nouveau prioritairement affectées à des travaux de mise à niveau et de gros entretien du patrimoine communal bâti.

Seront ainsi programmés (interventions supérieures à 10.000 € TTC) :

- La poursuite de la réhabilitation par tranches des logements au FPA
- Mise en place d'une signalétique municipale dont principalement : école de musique, port de plaisance
- Aménagement ancienne salle des mariages de l'Hôtel de Ville dans le cadre de la mutualisation des services
- La mise en accessibilité aux personnes handicapées de l'ilot par la création sanitaire handicapé au rdc
- Réparation au château des Rohan du balcon côté ville
- Réparation du soubassement côté rue des murs à l'école maternelle du centre
- Séparation des vestiaires en VH et VF au Cosec des sources
- Changement des fenêtres de la Bibliothèque rue des églises
- Consolidation du mur séparatif de la cage d'escalier de la Hall aux blés
- Mise en place à l'école de musique d'un système de protection du soleil salle 2,5 (volet en bois)
- Réfection de la toiture de l'école Séquoia
- Renouvellement d'aires de jeux
- Travaux de désamiantage chaudières en préparation de la mise œuvre du contrat d'exploitation des chaudières communales
- Remise en état de l'ancienne salle de consultation de la bibliothèque (suppression du mur en vue de créer un espace unique sur un seul plateau, remise en état du plafond)

- Mise en peinture de salles de classes à l'école primaire centre
- Sécurisation de l'enceinte de l'école primaire source (clôture et portail)
- Acquisition d'un panneau lumineux
- Programme de mise en sécurité accessibilité personnes handicapés dans les écoles
- Augmentation puissance électrique desservant le site du port de plaisance
- Aménagement de la maison route Romaine
- Aménagement salles 1er étage avec issue de secours sur terrasse du Centre Socio-Culturel
- Rénovation de deux parkings attenants au site du port de plaisance
- Suppression des toilettes actuelles et création d'un espace conforme (séparation hommes/femmes, accès handicapés) ainsi que suppression du mur sur lequel s'appuient les toilettes actuelles à la Bibliothèque
- Aménagement du pré accueil de l'Hôtel de Ville
- Mise en sécurité et consolidation des vestiges (Bastian Nord) – ruines du château du Haut Barr
- Mise en peinture extérieur et isolation de l'école maternelle des gravières
- Rénovation des sanitaires de l'Auberge de Jeunesse
- Réfection toiture avec isolation du tennis couvert y compris l'éclairage
- Réparation de la dalle devant le Château des Rohan (Aile nord)

- Reconstruction du mur de soutènement des Récollets

L'ensemble de ces projets nécessitent la mobilisation d'une enveloppe estimée à environ 1.650.000 €.

Pour l'essentiel, ces investissements sont consacrés à des mises aux normes, modernisations et réhabilitations diverses ne bénéficiant que de très peu d'aides externes et ne participant pas à créer des services nouveaux.

Poursuivre l'effort de modernisation du service public communal en vue d'améliorer la productivité et réaliser des économies de fonctionnement.

Au titre de cette orientation, il est notamment proposé de

- Renouveler une partie du parc informatique et plus particulièrement l'équipement des écoles en partenariat avec l'Inspection d'Académie
- Renouveler régulièrement les outils et matériels informatiques des services
- Poursuivre le renouvellement une partie du parc automobile et de matériel du CTM

****

Il convient enfin de noter qu'en terme d'organisation, il est proposé de finaliser le processus de mutualisation avec la Communauté de Communes de la Région de Saverne des services des finances, marchés publics, commande publique et des ressources humaines.
Ces démarches entraîneront en cours d'exercice un impact budgétaire dans la mesure où les frais de fonctionnement de ces services seront transférés à la Communauté et compensés par une contribution de la Ville ou une réduction de l'attribution de compensation en fonction des décisions à prendre par les assemblées délibérantes d'ici l'été 2014.

La Commission des Finances, puis le Conseil Municipal sont amenés à débattre de ces propositions.

Mme BATAILLE s'inquiète des impôts locaux. On sait que tout augmente, dit-elle, mais le souci est que, aussi bien les salaires que les retraites, eux ne bougent pas. Elle indique n'avoir malheureusement pas de solution à proposer, mais les charges, toutes confondues, deviennent lourdes pour les ménages.

M. LEYENBERGER remercie pour l'intervention et lui fait part qu'il apprécie son honnêteté intellectuelle de reconnaître qu'elle n'a aucune solution à apporter au problème évoqué. Il le regrette car tous autour de cette table seraient heureux d'avoir une solution et de pouvoir annoncer une baisse des impôts pour les ménages.
L'Etat baisse une nouvelle fois sa Dotation Globale de Fonctionnement de 147 000 €, à partir du moment où la Ville doit faire face à des dépenses incompressibles mais en augmentation, comme par exemple les cotisations au SDIS (et cela dit sans bien sûr remettre en cause le travail nécessaire des pompiers), l'augmentation du coût des fluides. Comment faire ?

La majorité a pris un engagement devant les Savernois et elle le tiendra. Cela sera difficile, mais l'engagement sera tenu de ne pas augmenter l'impôts au-delà du coût de l'inflation du panier du maire soit 2,2% pour 2013.
La majorité a fait le pari de maintenir les services à la population. Il faut anticiper pour l'année prochaine une nouvelle baisse probable de la DGF. Il faut travailler pour l'avenir en maintenant la qualité des services à la population sans augmenter l'impôt auprès des ménages.

M. BURCKEL souhaite intervenir.
Il rappelle la récente intervention de M. le Premier Ministre sur sa politique générale. En 2013 un magazine public disait que « la baisse de 1,5 milliard de la DGF du moment était un véritable coup de massue pour les collectivités ». Il laisse l'assemblée imaginer ce que sera une baisse de 10 milliards. Il faut savoir que l'effort demandé aux seules communes est estimé à 7 milliards d'euros.
De plus les recettes de l'Etat sont annoncées à la baisse et l'Etat se dessaisit de certaines compétences ou même en rajoute de nouvelles aux collectivités sans en financer le 1er centime. Pour les élus qui n'ont pas l'habitude, il précise qu'une hausse de 1% des impôts à Saverne représente environ 40 000 € de recette. Il faut donc trouver d'autres solutions, d'autant plus que l'Etat a annoncé une baisse de la DGF étalée jusqu'en 2017.
Toutes les collectivités subissent une hausse croissante des dépenses et une baisse des recettes. Cela va se traduire inévitablement par une baisse des investissements dans toutes les collectivités de France et il faut savoir que les collectivités locales représentent 70% de l'activité des marchés publics pour les entreprises, les TPE et les PME d'un territoire. Il va donc falloir trouver des marges de manœuvre et trouver des solutions s'en prendre encore davantage aux citoyens. C'est donc à nous de trouver de nouvelles solutions pour trouver des recettes et maintenir le service public dans tous les domaines.
L'équation devient très compliquée et elle est partagée par beaucoup de collectivités.

M. LOUCHE demande à intervenir.
Il partage l'analyse de M. BURCKEL et sa crainte pour l'avenir. S'il se projette dans les années à venir, il s'inquiète vivement pour l'orientation du budget. Que le budget soit bouclé avec la souscription d'un prêt l'interpelle. Il peut comprendre un besoin de prêt pour des ajustements, mais là il s'agit d'un prêt conséquent d'un 1,2M d'euros. L'en-cours de la dette baisse effectivement mais faiblement. Il y a quelques hausses des dépenses et peu de baisses annoncées, et l'on parle de dépenses incompressibles. Il explique que selon lui, la hausse des énergies va continuer, l'Etat va continuer sa baisse des dotations, il faudra donc inévitablement toucher aux dépenses incompressibles. Il a peur que l'on parte dans une fuite en avant en bouclant le budget et reportant les dépenses difficiles à demain. Il pense qu'il est urgent d'aller chercher des baisses dans les dépenses de la Ville.

M. LEYENBERGER remercie M. LOUCHE pour son intervention.
Il partage son analyse dans les grandes lignes et notamment son appel à la responsabilité.
Il souhaite toutefois préciser une chose importante : l'emprunt est destiné à financer de l'investissement et non du fonctionnement. Il est interdit d'emprunter pour financer du fonctionnement. Il a bien conscience que pour les nouveaux élus ce n'est pas simple et il explique qu'il faut bien différencier les dépenses de fonctionnement et d'investissement.
Il est d'accord avec M. LOUCHE sur le fait qu'il faille se poser des questions pour les budgets futurs. Cette année la Ville arrive tant bien que mal à équilibrer son budget, mais il reconnaît que pour l'avenir il faudra se poser des questions et faire des choix. Il en appelle à l'intelligence collective pour trouvez des solutions, une autre manière de fonctionner pour éviter effectivement une fuite en avant.

Mme DIETRICH relève qu'au niveau du fonctionnement les charges de personnel sont en augmentation malgré la mutualisation de certains personnels avec la Communauté de Communes. Elle n'en comprend pas les raisons et demande quelques explications.

M. LEYENBERGER explique qu'effectivement une grosse partie des charges de fonctionnement est liée aux frais de personnel. Comparée à d'autres villes équivalentes, Saverne est plutôt bien placée dans cet élément de comparaison mais il ne faut bien évidemment pas se satisfaire de cela. Le personnel transféré représente une petite partie à ce jour et il faut faire face à ce qu'on nomme le GVT, Glissement Vieillesse Technicité c'est-à-dire l'augmentation automatique de la masse salariale du fait de l'ancienneté, de la réussite de concours, etc… Le point d'indice de la fonction publique est gelé depuis quelques années et il faut bien accompagner ce GVT. Les marges de manœuvre qui peuvent se dégager en matière de masse salariale peuvent venir du départ en retraite d'agents et de leur remplacement par des agents dont le salaire est moins élevé. Le tableau actuel de prévision des départs en retraite n'est pas très favorable à court terme, il le sera d'ici 3 à 4 ans. Il faut aussi tenir compte du fait que lors du départ de certains agents sur certains postes, il est difficile de ne pas remplacer. Il explique ensuite que la Ville est son propre assureur notamment pour le personnel titulaire, cela signifie que lorqu'un agent est en maladie de longue durée, la Ville continue à lui verser son salaire. Ce n'est pas comme dans le privé où la Sécurité Sociale prend le relais. Si on remplace temporairement une personne absente lors de son congé pour maladie, on subit également le coût de l'agent de remplacement. Cela fait deux salaires pour un seul poste. C'est une des rigidités du système qui s'impose à la Ville.

M. LEYENBERGER remercie l'assemblée pour la qualité du débat.

7. Indemnité de Conseil au Trésorier Principal

Le Trésorier Principal de Saverne assure la fonction de comptable de la collectivité et peut bénéficier à ce titre d'une indemnité de conseil traditionnellement fixée au taux maximum autorisé compte tenu des missions assurées.

Il précise que cette indemnité représente 2069 €/an.

M. LOUCHE souhaite savoir si ce montant vient en complément du salaire du Trésorier.

M. LEYENBERGER confirme que cela vient bien en supplément de son salaire, il s'agit pour lui d'une prime votée par les différentes collectivités.

M. BURCKEL précise, pour compléter, que le Trésorier Principal est responsable sur ses propres deniers en cas de problème, y compris à titre personnel. Il assume une responsabilité importante et l'Etat a prévu une indemnisation particulière pour cela.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N°82-979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et de leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 Septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

Après en avoir délibéré,

Décide à :

D'accorder à Madame Simone FISCHER, Trésorière Principale à Saverne, l'indemnité de conseil régie par les textes précités au taux de 100% du tarif indiqué à l'article 4 de l'arrêté du 16 Décembre 1983

8. Point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

Dans sa séance du 4 avril 2014, le Conseil Municipal a consenti au Maire un certain nombre de délégations de pouvoirs en vue d'une bonne organisation de l'administration.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit également rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations. Ces dernières font l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Informations sur les marchés passés par M.le Maire sur délégation du Conseil Municipal
Séance du lundi 14 avril 2014

objet marché	attributaire	montant HT	montant TTC (TVA 20,00%)	N° du marché
Installation d'un équipement de vidéosurveillance Place du Château à Saverne Vidéosurveillance Place du Château des Rohan Saverne: acquisition d'un logiciel et du matériel informatique associé nécessaire + installation 1ère caméra à l'angle des Rues Poincaré et Grand'Rue.				

Installation d'un équipement de vidéosurveillance Place du Château et ses abords	SPIE EST de Geispolsheim (67330)	25 785,71 €	30 942,85 €	2014A001
Location nacelle élévatrice sur porteur pour les services techniques contrat passé pour 4 ans.Véhicule neuf. Début exécution: juin 2014 (à réception nouveau véhicule)	TOUMAT de Saverne (67700)	loyer mensuel de 1 200,00€ HT (hors frais assurance, mais avec entretien du véhicule par le loueur compris)	loyer mensuel de 1 440,00€ TTC	2014A002
Entretien des espaces verts de la collectivité-2014- (Sites Ville et Site CCAS) *(avec clause insertion sociale et professionnelle: nb d'heures minimal à respecter en insertion: 210h/année 2014)*	Alternative Environnement de Monswiller (67700)	Prestations Ville annuelles: 10 702,00€ HT Prestations CCAS annuelles (FPA Les Marronniers): 1 245,00€ HT	Prestations Ville annuelles: 12 842,40€ TTC Prestations CCAS annuelles (FPA Les Marronniers): 1 494,00€ TTC	2014A003

Numérotation- Liste des MARCHES PUBLICS 2013

n° interne	objet marché	attributaire	montant HT	montant TTC
2013 -1	Acquisition d'un traceur de voirie CTM	AXIMUM	13 298,80 €	15 905,36 €
2013 -2	Achat de 2 classes mobiles (1 pour EP Sources et 1 pour EP Centre)	CEBEA	20 506,00 €	24 525,18 €
2013- 3	Bibliothèque municipale LOT 6:serrurerie (rampe)	SOBRIMA de Saverne	18 990,01 €	22 712,05 €
2013- 4	Bibliothèque municipale LOT 7: menuiseries (portes)	Serrurerie SIGWALD de Krautergerheim (67880)	14 900,00 €	17 820,40 €
2013- 5	Bibliothèque municipale LOT 8 : porte automatique	RECORD PORTES AUTOMATIQUES Molsheim	4 140,00 €	4 951,44 €

2013- 6	Achat de 19 PC fixes pour les écoles	LBI Systems	8 721,00 €	10 430,32 €
2013- 7	Achat d'1 PC portable pour le directeur de l'école de musique	ESI de La Wantzenau (67 240)	700,00 €	837,20 €
2013- 8	Achat d'1 PC portable pour les services de la mairie	ESI de La Wantzenau (67 240)	700,00 €	837,20 €
2013- 9	Achat de PC fixes pour les services de la mairie (marché à bons de commande, 1 an renouvelable 1 fois)	LBI Systems	choix pour 11 PC complets et 3 écrans en +:11*368 + 14*93 total de 5 350,00€	
			5 350,00 €	6 398,60 €
2013- 10	Achat de vidéoprojecteurs (marché à bons de commande, 1 an renouvelable 1 fois) Commande 2013: 25 vidéoprojecteurs	BECHTLE Direct Molsheim (67129)	13 325,00 €	15 936,70 €
	Achat de livres pour la bibliothèque municipale (3 lots): marchés à bons de commande valables 1 an (à compter du 1er juin 2013) et reconductibles 2 fois sur décision expresse de la collectivité			
2013- 11	LOT 1: Fournitures de livres et documentaires adultes	Librairie Zunino de Saverne	mini annuel: 5 000,00€	maxi annuel 30 000,00€
2013- 12	LOT 2: Fournitures de livres et documentaires jeunesse	Librairie La Bouquinette de Strasbourg	mini annuel 3 500,00€	maxi annuel 20 000,00€
2013- 13	LOT 3: Fournitures de Bandes Dessinées, Comics et Mangas	Librairie De Bildegarte de Strasbourg	mini annuel 1 500,00€	maxi annuel 10 000,00€
	Achat de fournitures de bureau (2 lots): marchés à bons de commande valables 1 an à compter du 1er juin 2013 et reconductibles 2 fois sur décision expresse de la collectivité			
2013- 14	LOT 1: fournitures de bureau Marché à bons de commande, passé pour 1 an et reconductible 2 fois. Début exécution au 1er juin 2013.	SM Bureau de Sarreguemines	mini annuel : 5 000€ HT	maxi annuel: 20 000€HT

2013- 15	LOT 2: fournitures de bureau Marché Réservé au titre des dispositions de l'article 15 du code des marchés publics- Marché à bons de commande, passé pour 1 an et reconductible 2 fois. Début exécution au 1er juin 2013.	SA TRAP'S Handiburo de Nevers (58000)	mini annuel : 500€ HT	maxi annuel: 3 000€HT
2013- 16	**Travaux de Voirie 2013** Tranche Ferme composée de 2 rues: 1) Rue Fetter 2) Rue des Pères Tranche Conditionnelle 1: TC 1 : Rue neuve tranche Conditionnelle 2: TC 2: Rue Manderscheid Chacune des 2 tranches condidtionnelles citées peut être affermie sous un délai d'un an à compter de la notification du marché - décision expresse de la collectivité pour affermir ou non chacun de ces deux tranches.	GCM de Bouxwiller	Tranche ferme uniquement (non affermissement des tranches conditionnelles): Rue des Pères + Rue du Général Fetter	Tranche ferme uniquement (non affermissement des tranches conditionnelles): Rue des Pères: 199 907,21€ TTC Rue du Général Fetter: 114 100,79€ TTC Total de 314 008,00€ TTC
	avenant 1 GCM- Travaux Rue des Pères	GCM de Bouxwiller	Plus-value 10 000,00€ HT	
2013- 17	Achat d'un véhicule utilitaire type fourgon plateau à benne basculante simple pour le CTM	Grand Garage des Halles, Autostadium Fiat (67800 Bischeim)	20 059,20 €	23 990,80 €
2013- 18	Fourniture et pose de 11 candélabres Rue Fetter	COFELY INEO GDF SUEZ (54300 Luneville)	13 814,75 €	16 522,44 €
2013- 19	Achat d'horodateurs, selon MBC avec mini et maxi en quantité/an Modèle proposant le paiement monétaire par pièces ainsi que le paiement par carte bancaire.	PARKEON (75015 Paris)	Horodateur selon modèle Strada un appareil à 5 610,00€ HT/ unité achat de 2 unités lors de la 1ère commande: total de 11 220€ HT	
			11 220,00	13 419,12 €

2013- 20	Rénovation de la toiture de la chapelle du cimetière	GIESSLER	52 130,83 €	62 348,47 €
	avenant 1 GIESSLER	travaux en plus-value	576,52 €	689,52 €
	nouveau montant du marché GIESSLER couverture chapelle toiture cimetière rapporté à :		52 707,35 €	63 037,99 €
	Travaux aux tennis couverts Rue de Manderscheid			
2013- 21	LOT 1: dallage	RENNER et Fils de Schweighouse sur Moder 67590)	38 500,00 €	46 046,00 €
2013- 22	LOT 2:revêtements de sols	COTENNIS de Molsheim (67120)	35 290,00 €	42 206,84 €
2013- 23	LOT 3: bâches intérieures	ESMERY CARON de Dreux	8 747,00 €	10 461,41 €
2013- 24	Prestations d'entretien des installations de chauffage, ventilation et traitement de l'air Château des Rohan, Saverne marché passé pour 1 an à compter du 1er septembre 2013 et reconductible 3 fois sur décision expresse de la collectivité.	Ziegelmeyer de Saverne (67700)	contrat entretien annuel: 4 004,87€ HT	contrat entretien annuel: 4 789,82€ TTC
2013- 25	Travaux de démolition hangars Rue du Zornhoff, Saverne	BCT Démolitions de Manoncourt en Woevre (54385)	53 070,64 €	63 472,49 €
Travaux Ecole Primaire des Sources- réaménagement de salles de classes (RDC)				
2013- 27	LOT 1: Gros-œuvre-démolitions	SOTRAVEST (Oberbronn)	22 158,41 €	26 501,46 €
2013- 28	LOT 2:plâtrerie	GEISTEL SA (Duttlenheim)	15 000,00 €	17 940,00 €
2013-29	LOT 3:menuiseries intérieures	INTERDECOR (Sarrebourg)	21 100,00 €	25 235,60 €
	avenant 1 LOT 3 INTERDECOR	travaux en moins-value	676,99 €	809,68 €
	nouveau montant du marché LOT 3 (av 1) rapporté à :		20 423,01 €	24 425,92 €
2013- 30	LOT 4:électricité	Electricité Marc Meyer (Bouxwiller)	16 742,98 €	20 024,60 €
	avenant 1 LOT 4 Electricité Meyer	travaux en plus-value	1 095,25 €	1 309,92 €
	avenant 2 LOT 4 Electricité Meyer	travaux en plus-value	985,15 €	1 178,24 €
	nouveau montant du marché LOT 4 (av 1 et 2 cumulés) rapporté à :		18 823,38 €	22 512,76 €
2013- 31	LOT 5: chauffage	AMMI SARL (57 Reding)	3 800,00 €	4 544,80 €
2013- 32	LOT 6:revêtements de	SAR (67700 Saverne)	10 639,25 €	12 724,54 €

	sols			
2013- 33	LOT 7: peintures intérieures	Hittier Peinture (Schweighouse sur Moder)	5 648,85 €	6 756,02 €
2013- 34	LOT 8: serrurerie	Sigwald (Krautergersheim)	5 650,00 €	6 757,40 €
	contrôle technique	SOCOTEC	1 890,00 €	2 260,44 €
	mission coordination SPS	DEKRA	900,00 €	1 076,40 €
	Travaux de voirie- Mapa 5 lots distincts- phase 2 programme 2013			
2013- 35	LOT 1: Rue du Maréchal Joffre	ADAM de Bouxwiller	17 425,00 €	20 840,30 €
2013- 36	LOT 2 : Rue du Général Leclerc, aménagement souhaité d'arrêts de bus	SANS SUITE (projet reporté ultérieurement- voir avec trx CG 67)		0,00 €
2013- 37	LOT 3 : Rue Manderscheid (virage)	ADAM de Bouxwiller	24 857,00 €	29 728,97 €
2013-38	LOT 4: Rue du Niderbarr (busage fossé)	DIEBOLT TP de Marmoutier	13 335,00 €	15 948,66 €
2013-39	LOT 5 : Rue du Cygne + Rue Neuve	DIEBOLT TP de Marmoutier	27 494,00 €	32 882,82 €
2013-40	Marché illuminations de Noël 2013 (sentier des lumières)	ULTRA'SON de Monswiller	27 432,94 €	32 809,80 €
2013-41	Location d'une patinoire synthétique pour la période de Noël 2013	Société XTRAICE	23 895,00 €	28 578,42 €
2013-42	Travaux de remplacement d'une partie du réseau souterrain d'éclairage public Route de Paris / Rue du Général Gouvello, Saverne	SOBECA	44 753,56 €	53 525,26 €
2013-26	Marché relatif à la Fourniture de carburants pour les différents véhicules de la ville (retraits en stations à l'aide de cartes accréditives)	sans suite- décision de relancer une consultation	sans suite- décision de relancer une consultation	
2013-26 (relance)	Marché relatif à la Fourniture de carburants pour les différents véhicules de la ville (retraits en stations à l'aide de cartes accréditives) CTM - début exécution au 01 01 2014 (1 an reconductible 3 fois)	Groupe Auchan Cartes Pro	achat carburants selon tarifs publics affichés en stations au moment du retrait station de référéence: Simply Market de Saverne	
n° interne	objet marché	attributaire	montant HT	montant TTC TVA 20,00%
	Travaux Halle aux Blés (RDC)- 3 Quai du canal - allotissement-		F FETEL + C.Schwaller	

2013-43	LOT 1 GROS ŒUVRE/ DEMOLITIONS	Société RENNER de Schweighouse sur Moder (67590)	14 500,00 €	17 400,00 €
2013-44	LOT 2 MENUISERIES	~~Menuiserie GRASSER de Haguenau (67500)~~	~~29 000,00 €~~	~~34 800,00 €~~
	Marché lot 2 résilié (en raison de la mise en liquidation judiciaire portée à la connaissance de la Ville de Saverne mi-février 2014 uniquement de la société Grasser d'Haguenau qui ne s'était pas présentée sur le chantier et qui n'a pas débuté les travaux sur site)- Procédure de marché public relancée sous la référence 2014-27			
2013-45	LOT 3 PLATRERIE	Société Plâtrerie BORNI de Marmoutier (67440)	8 000,00 €	9 600,00 €
2013-46	LOT 4 ELECTRICITE	Société Electricité FAUTHELEC de Bouxwiller (67330)	8 000,00 €	9 600,00 €
2013-47	LOT 5 REVETEMENTS DE SOLS	Société les Peintures Réunies de Mundolsheim (67450)	12 788,61 €	15 346,33 €
2013-48	LOT 6 PEINTURE	Société Peintures Hornberger de Goetzenbruck (57	9 113,51 €	10 936,21 €
n° interne	objet marché	attributaire	montant HT	montant TTC TVA 20,00%
	Travaux aux Vestiaires sous les tribunes stade du haut-barr			
2013-49	LOT 1 GROS ŒUVRE / DEMOLITIONS	CBA de Mundolsheim (67450)	16 067,54 €	19 281,05 €
2013-50	LOT 2 PLATRERIE	Société SEPPIC de La Walck (67350)	6 715,00 €	8 058,00 €
2013-51	LOT 3 MENUISERIES INTERIEURES	Menuiserie Jung de Steinbourg- Saverne	27 000,00 €	32 400,00 €
2013-52	LOT 4 ELECTRICITE	Electricité Marc Meyer de Bouxwiller (67330)	3 284,21 €	3 941,05 €
2013-53	LOT 5 SANITAIRE PLOMBERIE	Société SAVELEC EST de Alteckendorf (67270)	7 033,00 €	8 439,60 €
2013-54	LOT 6 CARRELAGE	Société DIPOL SA de Geispolsheim (67118)	7 674,64 €	9 209,57 €
2013-55	LOT 7 PEINTURES	Peintures GREEN peintures de Strasbourg	2 379,00 €	2 854,80 €
		Récapitulatif: total opération	en € HT	en € TTC (TVA20,00%)
			70 153,39 €	84 184,07 €
	Fleurissement 2014 2 lots distincts		montant HT	montant TTC TVA 7,00%
2013-56	LOT 1: Fournitures de plantes estivales	Fleurs Seyller de Saverne	11 916,30 €	12 750,44 €
2013-57	LOT 2: Fournitures de plantes jardinières	Horticulture ZUBER	1 985,10 €	2 124,06 €

9. Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Ville de Saverne sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2013, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2013 sont les suivantes :

Le 29 avril 2013

- Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle n° 267/115 section 32, située au lieu dit Goldener Bock et appartenant aux Ets Sylvain SALOMON ainsi que des parcelles n° 258, 259, 263 sous section 32, 232, 233 sous section 34, 219 et 221 sous section 35 appartenant à l'association syndicale du lotissement Le Coteau des Aubépines.

- Cession à M. et Mme Marc MERTZ de la parcelle n° 230 sous section 31 situé Fossé des Remparts, d'une surface de 0.21 ares au prix de 1 680 €.

Le 28 juin 2013

- Echange sans soulte avec l'Etat de parcelles forestières d'une superficie totale de 13 ha 72 a 19 ca (dont détail ci-dessous) situées sur le ban communal de Frohmuhl contre des parcelles situées sur le ban communal de Saverne à savoir :

10. section D - n° 113/10 d'une surface totale de 5ha76a13ca (4 ha29a66ca + 1ha46a47ca)

11. Section D – n° 115/15 de 2ha95a99ca

soit une superficie totale de 8ha72a12ca.

Parcelles constituant la forêt communale de Saverne sur le ban communal de Frohmuhl

Section A - lieu dit NEUFELD	n°	31 - 49.10 a	Section B - lieu dit Unten am Tieffenbacher weg	n°	1 – 21.25 a
		32 - 14 a			161 – 57.76 a
		33 - 126.30 a			164 – 15.01 a
		34 - 16.60 a			165 – 81.56 a
		35 - 133.40 a			167 – 45.65 a
		39 - 13.70 a			173 – 18.20 a
Section A - lieu dit IKENTAL	n°	44 -118.67 a			175 – 67.20 a
		45 -10.11 a			
		46 - 5.63 a	Section 1 – lieu dit Village	n°	272 – 10.60 a
		47 - 10.20 a			274 – 7.05 a
		56 - 11.60 a			
		58 - 7.05 a			
		59 - 3.80 a			
		60 - 370.45 a			
		66 - 119 a			
		70 - 14.10 a			
		71 -24.20 a	soit un total de 13 ha 72 a 19 ca		

Le 31 juillet 2013

- Acquisition à l'euro symbolique de parcelles de voirie appartenant à la SCI de la Garenne - section 27 n° 352 (0.81 a).

Le 6 août 2013

-b Echange sans soulte avec les consorts NAEGELY de la parcelle n° 252 cadastrée sous section 19, d'une surface de 37 ca, appartenant à la Ville de Saverne, contre la parcelle n° 474 sous section 19, d'une contenance de 41 ca.

Le 23 décembre 2013

- Cession à la Communauté de communes de la Région de Saverne de deux bâtiments à usage de bureaux et d'ateliers situés 4 rue d'Otterswiller à Saverne (terrain de 53.13 ares cadastré n° 301 sous section 11) au prix de 690 000 €.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. Pascal JAN par référence à la note de présentation du 7 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

d'approuver le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2013 qui demeurera annexé au compte administratif 2013.

QUESTION D'ACTUALITE

1. Fermeture de l'école des Gravières

M. JOHNSON souhaite obtenir des précisions sur la fermeture de l'école des Gravières.

M. LEYENBERGER explique qu'effectivement l'école maternelle des Gravières a été fermée temporairement par précaution. Une odeur suspecte a été signalée par les enseignants lundi après-midi. Les services se sont rendus sur place mais n'ont pu déterminer véritablement d'où venait l'odeur. Après avoir aéré l'odeur était moins prégnante et le problème semblait réglé. Malheureusement, dans la journée de mardi un certains nombre de personnels adultes de l'école et d'enfants ont fait état de certains troubles de type irritations ou gêne respiratoire. La décision a donc été prise de fermer l'école, mais pas d'arrêter les cours. L'activité d'enseignement a été transférée à la plate-forme du 9, rue des Gravières. Il y a donc peu de

changement pour l'activité scolaire et cela ne concerne qu'une période de 3 jours avant les congés scolaires. La Ville va faire procéder à des investigations durant les vacances scolaires afin de déterminer d'où peuvent provenir ces odeurs. Les parents seront avisés avant la fin des vacances s'il est possible de réinvestir l'école ou s'il faut une prolongation.

2. Rythmes scolaires

M. JOHNSON informe que son épouse, enseignante, a eu dans l'après-midi les horaires d'ouverture des écoles à Saverne, pour la prochaine rentrée scolaire. Or, le Maire a annoncé un peu plus tôt, au cours des débats, qu'il n'avait pas encore eu de nouvelles à ce sujet. Il semblerait que des créneaux aient été fixés le mercredi matin.

M. LEYENBERGER s'étonne dans la mesure où il n'a été avisé de rien pour le moment.
Il précise également que le pouvoir de fixer les horaires de l'école est une compétence du Maire. Le Recteur d'Académie, en visite à Saverne quelques jours plus tôt, a confirmé que la demande d'expérimentation présentée par la Ville était étudiée à un autre niveau que le sien, à savoir au niveau du Ministre.

M. JOHNSON précise que le document provient d'un syndicat lors d'une réunion avec l'inspection.

M. LEYENBERGER propose d'attendre la décision des instances compétentes par rapport à la demande de la Ville de Saverne.

M. LEYENBERGER clôt la séance à 21h45.

M. LEYENBERGER	M. BURCKEL	Mme STEFANIUK
M. JAN	Mme ESTEVES	M. SCHAEFFER
Mme KREMER	M. DUPIN	Mme BATZENSCHLAGER
M. BUFFA	Mme MORTZ	Mme RITTER
Mme DUMOULIN	M. OURY	M. ZUBER
Mme SCHEFFLER-KLEIN	M. ORTSCHEIT	M. KLEIN
Mme OBERLE	Mme JUNG	Mme NEU-FABER
M. KILHOFFER	Mme PUEYO	M. KREMER
M. CELIK	Mme EL OLMI	M. BOHN
Mme BATAILLE	Mme DIETRICH	M. HAEMMERLIN
M. JOHNSON	M. LOUCHE	Mme PENSALFINI